



Les affaires publiques

Entre la liberté d'opinion et la
responsabilité d'expression

Préparé par

Prof. Dr/ Mohammad Mokhtar Gom'aa

Ministre des Waqfs

Président du Conseil supérieur des affaires
islamiques

Membre du Centre de recherche islamique

Traduit par

Dr/ Abdel Rahman al-Khodary

2022 Ap. J.C – 1443 de l'Hégire



L'Autorité générale égyptienne du livre





L'Autorité générale égyptienne du livre

Chef du conseil d'administration

Dr/ Haitham Al Haj Ali



Les affaires publiques Entre la liberté d'opinion et la responsabilité d'expression

Préparé par

Prof. Dr/ Mohammad Mokhtar Gom'aa

Ministre des Waqfs

Président du Conseil supérieur des affaires
islamiques

Membre du Centre de recherche islamique

Première édition de l'organisme
général égyptien du livre 2020
Bp. 235 Ramsès

1 Corniche du Nil, Ramlet Boulaq,
Le Caire

Symbole de poste : 11794

Tel. (257775109 (202, interne 149

Télécopie ; (25764376 (202

Impression et exécution

Les imprimeries de l'organisme
égyptien général du livre

Les idées contenues dans ce livre ne reflètent pas forcément l'attitude de l'organisme, mais elles représentent l'avis et la tendance de l'auteur au premier chef.

Les droits d'impression, de diffusion et de distribution sont réservés à l'organisme général égyptien du livre. Il est strictement interdit de reproduire ce livre, le copier ou en faire du plagiat sous toute forme, sauf par autorisation écrite de la part de l'organisme égyptien général du livre ou à condition d'en citer la source.



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

﴿إِن أُرِيدُ إِلَّا الْإِصْلَاحَ مَا اسْتَطَعْتُ وَمَا تَوْفِيقِي إِلَّا
بِاللَّهِ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ أُنِيبُ﴾

(سورة هُود : 88)

Au nom d'Allah, le Clément, le Tout Miséricordieux

﴿Je ne veux que la réforme dans la mesure de mes moyens. Et ma réussite ne dépend que d'Allah. C'est à Lui que je me confie et c'est à Lui que je ferai retour﴾ (Sourate de Hud, verset 88)



Au nom d'Allah, le Clément, le Tout Miséricordieux

Introduction

La louange est à Allah, Seigneur des mondes. Que les bénédictions et la paix soient accordées au maître des fils d'Adam, le premier intercesseur et le premier qu'Allah accepte son intercession, le sceau des prophètes et des messagers, notre maître Muhammad ibn Abd Allah, ainsi que à sa famille, ses compagnons et ceux qui suivent sa direction jusqu'au Jour du Jugement Dernier.

Et ensuite...

Le mot est une grande confiance et une grande responsabilité, car le mot irresponsable est un mot dangereux qui peut être fatal à l'orateur. Son impact négatif peut dépasser les limites de son énonciateur à des horizons plus larges et avoir une grande influence sur la société ou sur l'ensemble du pays. Raison pour laquelle, l'ora-



teur doit respecter, en particulier dans les questions d'affaires publiques, la précision, la spécialisation, la vérification et l'enquête et ne pas parler sans connaissance ni étude.

Si une personne est libre d'exprimer son opinion, alors cette liberté doit être responsable et non pas absolue, puisque la liberté de chacun se situe aux limites de la liberté des autres. On a dit : «Vous êtes libre tant que vous ne faites pas de mal aux autres.» Le principe juridique, national et humanitaire est que «Point de préjudice ni de dommage» et que «conjurer le mal prime sur le bénéfice.» Des autres règles en découlent, notamment «l'équilibre entre la conjuration du mal et la réalisation du bénéfice», car le mal le plus spécifique ou le moindre peut être possible pour atteindre l'intérêt le plus grand et le plus général. Lors de l'équilibrage des maux inévitables, le moindre des deux maux peut être toléré et le plus élevé des deux intérêts est préférable s'il est inévitable de réaliser les deux.

Cependant, toutes ces questions nécessitent des expériences cumulatives élevées pour parler



ou exprimer une opinion à leur sujet avec préférence, choix, avance et retard, que le domaine soit politique, économique ou religieux.

Dans ce livre, nous essayons de jeter la lumière sur les règles du discours dans les affaires publiques et sur un certain nombre de questions qui y sont liées, en demandant à Allah Tout-Puissant la réussite, le succès et l'acceptation.

Notre intention est d'agréer Allah; Il est seul nous suffit et le Meilleur des protecteurs.

Prof. Dr/ Mohammad Mokhtar Gom'aa

Ministre des Waqfs

Président du Conseil supérieur des affaires islamiques

Membre du Centre de recherche islamique d'Al-Azhar al-Charif



La prise de conscience des affaires publiques

Les affaires publiques vont au-delà des préoccupations de l'individu et de ses intérêts personnels vers les préoccupations de la société, ses intérêts et ses enjeux généraux, qu'ils soient politiques, économiques, culturels, moraux, éthiques, sociaux ou sportifs, qui sont liés aux problèmes internes ou externes de la patrie.

Les affaires publiques désignent les questions d'intérêt commun à tous les citoyens, au grand public ou à la majorité d'entre eux. Plus les membres de la société sont conscients de la valeur et du danger des affaires publiques, plus la coopération, la solidarité et l'interdépendance sont grandes pour protéger et préserver la patrie et réaliser ses droits. La société réalise, donc, la force d'une structure unique et le sentiment d'un seul corps que notre noble Prophète nous a exhortés en disant:



«Le croyant est pour son frère tel un édifice dont les pierres se soutiennent les unes par rapport aux autres⁽¹⁾.»

«L'exemple des croyants dans leur amour mutuel et leur pitié l'un pour l'autre ressemble à l'exemple d'un corps, si un membre du corps sent la douleur, tout le corps souffre de l'insomnie et de la fièvre⁽²⁾.»

Cependant, quiconque aborde le discours des affaires publiques, qu'il soit un universitaire, un mufti, un politicien, un économiste ou un journaliste, doit avoir une large perspective culturelle et cognitive à propos de ce qu'il parle. Toute action jurisprudentielle, religieuse, idéologique, islamique ou médiatique doit tenir compte de toutes les circonstances sociales, nationales, régionales et internationales liées à la matière dont il parle. C'est pour que certaines opinions individuelles hâtives dans les affaires publiques ne soient pas

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 2446.

(2). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 6011 et Sahih Mouslim, hadith numéro 2586.



émises sans étude préalable ou approfondie ou d'une manière qui se heurte à la réalité, aux lois, aux traités et aux accords internationaux, causant ainsi un préjudice grave ou peu grave au pays intentionnellement ou maladroitement.

On sait bien que lorsque l'érudit s'efforce de rendre un jugement qui se montre conforme à la justice, il aura deux récompenses, mais s'il se trompe, il aura une seule récompense. De même, quiconque fait l'ijtihad ou donne des fatwas sans connaissance et son avis est correct, alors il doit avoir un péché pour son audace d'émettre des fatwas sans connaissance. S'il se trompe, il aura deux péchés: l'un est pour son erreur et l'autre pour son audace sans connaissance. C'est comme le médecin spécialiste qui pratique sérieusement la médecine, s'il commet une erreur professionnelle involontairement ou sans négligence selon l'estimation des spécialistes en médecine, alors il n'y a rien de mal avec lui religieusement ou juridiquement. Mais si quelqu'un qui n'est pas spécialiste pratique la médecine, il est puni par la loi, même s'il a involontairement réussi, car l'islam



tient à respecter la spécialité. Allah le Très-Haut dit: ﴿**Interrogez les gens du rappel si vous ne savez pas**⁽¹⁾.﴾ Les lois régissant les affaires des gens et la vie sont fondées sur ce principe.

Juger une chose est une branche de sa perception. Cependant, beaucoup de gens ne conçoivent pas les circonstances du concept de construction de l'État, de sa gestion, de sa politique ou de ses affaires publiques. Ils parlent sans connaissance et pensent que ces affaires sont faciles. Leur comportement est incorrect, car la gestion des États et leurs affaires publiques sont une question qui dépasse tellement les amateurs. L'expérience est un processus cumulatif, dont une partie est le résultat de la science et de l'étude et une autre est basée sur la pratique, l'intuition, l'intelligence et le soutien d'Allah.

La prise de parole dans les affaires publiques requiert la spécialisation précise et l'expérience suffisante de l'orateur en ce qui concerne les dimensions politiques, sécuritaires, économiques,

(1). Sourate des Abeilles (al-Nahl), verset 43.



sociales ou religieuses. Une personne ne se fait ni un expert ni un analyseur de toutes les affaires de l'État sans une étude approfondie ni des compétences suffisantes, car c'est très dangereux.

Parler des affaires publiques sans pleine connaissance ni prise de conscience peut mettre en péril la sécurité intellectuelle ou publique de la nation, que ce soit de manière délibérée, intentionnelle, par insouciance ou ignorance, pour ceux qui sont impulsifs, surtout devant les caméras et sous des lumières éblouissantes.

Il ne fait aucun doute que parler d'affaires publiques nécessite forcément que l'orateur comprenne la notion d'intérêt public et sa primauté sur l'intérêt privé, la primauté de l'intérêt le plus général sur le bénéfice particulier, la réalisation de l'équilibre et de la pondération entre repousser le mal et procurer des avantages, la primauté de repousser le mal public sur la réalisation de l'intérêt public et la réalisation de la corruption la plus légère afin d'atteindre l'intérêt le plus important et le plus général. Il y en a d'autres que



seules les personnes ayant une expérience et une expertise dans chaque science, art et institution qui disposent d'informations complètes pour les aider à prendre la bonne décision au bon moment.



La responsabilité de la parole

La parole est une grande confiance et une grande responsabilité, car Allah le Tout-Puissant dit:

﴿N'as-tu pas vu comment Allah propose en parabole une bonne parole pareille à un bel arbre dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel ? En produisant, par la grâce de son Seigneur, des fruits à chaque instant. Allah propose ainsi des paraboles aux hommes pour les amener à réfléchir. Au contraire, une méchante parole est semblable à un arbre néfaste qui se développe à ras du sol, sans jamais y avoir une attache solide⁽¹⁾.﴾

Un mot est plus aigu qu'une épée, plus tranchant qu'une flèche, plus puissant que les balles et plus mortel que le poison. Allah le Très-Haut dit:

(1). Sourate d'Abraham (Ibrahim), versets 24-26.



❖ **Des propos que vous colportiez de bouche en bouche, sans en avoir aucune preuve, croyant que la chose avait peu d'importance, alors qu'elle revêtait une gravité exceptionnelle auprès d'Allah⁽¹⁾.** ❖ Sourate de la lumière (al-Nour), verset 15.

Raison pour laquelle, notre Prophète (à lui bénédiction et salut) nous a averti du danger de la parole en disant: «Certes, le serviteur peut, sans y prêter attention, prononcer une parole lui valant la satisfaction d'Allah et grâce à laquelle Allah l'élèvera de plusieurs degrés. Il se peut également qu'il prononce, sans y prêter attention, une parole provoquant la colère d'Allah, laquelle parole le précipitera en enfer⁽²⁾.»

Ce que le Prophète (à lui bénédiction et salut) entend par «sans y prêter attention» signifie qu'il ne pense pas à sa signification, à ses conséquences ou à ce que cela pourrait lui nuire ou nuire à son pays. Pour cette raison, le silence vaut

(1). Sourate de la lumière (al-Nour), verset 15.

(2). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 2988.



mieux que de parler de quelque chose qui ne lui profite pas. Le Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «Que celui qui croit en Allah et au Jour Dernier dise du bien ou se taise⁽¹⁾.»

Selon Mou'adh ibn Jabal, le Prophète m'a dit: «Veux-tu que je t'indique le cœur de la religion, son pilier principal et son sommet ?» - Bien sûr que oui, Envoyé d'Allah ! Dis-je. - Le cœur de la religion, c'est l'Islam ; son pilier principal, c'est la prière ; son sommet, c'est le Jihad. Il dit ensuite : «Veux-tu que je t'indique élément essentiel dans tout cela ?» Je dis : «Bien sûr que oui, Envoyé d'Allah !» Il saisit sa langue et dit : «Mets un frein à celle-ci.» Je dis : «Ô Prophète d'Allah, pourrions-nous être punis pour ce que nous disons ?» «Malheureux, qu'est ce qui fait tomber les gens en Enfer, face en avant, (ou sur leur nez) si ce n'est les paroles calomnieuses que profère leur langue⁽²⁾ !»

(1). Rapporté par al-Bokhari dans le hadith numéro 6475 et par Mouslim dans le hadith numéro 74.

(2). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 2616.



Cependant, la gravité de la parole par insouciance n'est pas moindre que la gravité de la parole intentionnelle tant que la flèche est retirée de l'arc. Le sage est celui qui réfléchit avant de parler et le sot est celui qui parle sans réfléchir, parce que le mot peut tuer une personne et changer le destin d'une nation. Alors, le sage doit dire bon ou se taire, sans intervenir ni parler de ce qui ne le concerne pas et il doit réfléchir avant de parler. Il ne dit que la vérité cherchant la loyauté, la justice, la sagesse et l'intention. Allah le Très-Haut dit:

﴿**Ô croyants ! Craignez Allah et dites des choses conformes à la vérité, afin qu'Il rende vos œuvres plus méritoires et absolve vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Prophète obtiendra un immense succès⁽¹⁾.**﴾

Parmi l'honnêteté de la parole, il y a le fait qu'une personne ne prononce pas de fatwas sur des sujets dont elle n'a aucune connaissance. On lit dans le hadith: **﴿Qui ose donner une fatwa,**

(1). Sourate des Coalisés (al-Ahzab), versets 70-71.



ose s'approcher de l'Enfer⁽¹⁾. ❖ Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit aussi : «Certes Allah ne fait pas disparaître la science en l'enlevant des cœurs des gens mais il la fait disparaître par la mort des savants. Au point où lorsqu'il ne restera plus de savants les gens prendront des ignorants comme dirigeants qui seront questionnés. Alors ils vont répondre sans science et ainsi vont s'égarer et vont égarer⁽²⁾.»

Si l'un des savants déploie ses efforts en donnant une fatwa et il se trompe, il aura une récompense pour ses efforts et s'il tombe juste, il aura deux récompenses, l'une pour ses efforts et la seconde pour l'atteinte de la vérité. Le Messager de Dieu (à lui bénédiction et salut) a dit: «Lorsque le juge a fait un effort (juridique) (ijtahada) puis a atteint la vérité, il a deux récompenses et s'il a fait un effort (juridique) et s'est trompé, il a une seule récompense⁽³⁾.» Selon le concept de dissi-

(1). Sounan d'al-Darami, hadith numéro 159.

(2). Rapporté par al-Bokhari dans le hadith numéro 100 et par Mouslim dans le hadith numéro 3673.

(3). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 1326.



dence, l'incompétent qui donne une fatwa correcte, alors il commet un péché à cause de son imprudence. Et s'il s'efforce et se trompe, alors il commet deux péchés: le péché de l'erreur et le péché d'oser donner une fatwa. La phrase (Et Dieu sait mieux) qu'il dit à la fin de son discours ne le profite pas. Cette phrase profite seulement le savant après son ijtihad et non pas l'ignorant qui veut cacher sa folie et son ignorance.

La fidélité du mot ne se limite pas au domaine religieux, mais elle est plutôt plus générale. C'est la fidélité dans les domaines économiques, juridiques, scientifiques, médicaux, artisanaux et autres. Allah dit: **﴿Interroge sur Lui un connaisseur en la matière⁽¹⁾ !﴾** Il dit aussi: **﴿Interrogez à leur sujet, si vous ne le savez pas déjà, les gens du rappel⁽²⁾.﴾** Les gens du rappel ne sont pas seulement des gens de savoir religieux, mais ce sont des gens d'expérience et d'expertise dans tous les domaines et dans tous les champs.

(1). Sourate du Discernement (Al-Furqân), verset 59.

(2). Sourate des Abeilles (An-Nahl), verset 43.



Nous devons comprendre que nous sommes responsables devant Dieu (le Puissant et Sublime) de tout ce que nous disons ou faisons, car Allah, Gloire à Lui, dit :

﴿**Nous avons créé l'homme et Nous connaissons les plus intimes secrets de son âme, car Nous sommes plus près de lui que sa veine jugulaire. En effet, deux anges se tiennent l'un à droite et l'autre à gauche de l'homme pour enregistrer tous ses faits et gestes, en sorte qu'il ne prononce aucune parole sans avoir auprès de lui un observateur prêt à l'enregistrer**(1).﴾

﴿**Et quand le livre sera déposé, tu verras alors les coupables saisis de frayeur par son libellé. «Malheur à nous !, s'écrieront-ils. Qu'a donc ce livre à n'omettre ni péché véniel ni péché capital sans les porter à notre compte ?» Et c'est ainsi qu'ils se retrouveront en présence de toutes leurs œuvres, car ton Seigneur ne fait jamais de tort à personne**(2).﴾

(1). Sourate Qâf (Qâf), versets 16-18.

(2). Sourate de la Caverne (Al-Kahf), verset 49.



﴿Il n'est point de conversation à trois où Il ne soit le Quatrième ni à cinq où Il ne soit le Sixième. Que le nombre des participants soit en moins ou en plus, Allah est tout le temps avec eux, en quelque lieu où ils se trouvent. Et Il leur rappellera leurs actes, le Jour de la Résurrection, car la science d'Allah n'a point de limite⁽¹⁾.﴾

(1). Sourate de la Discussion (Al-Mujâdala), verset 7.



La construction de la conscience

La formation de la conscience d'une nation ou la construction de sa mémoire n'est pas une chose facile ou simple et elle ne se fait pas d'un moment à l'autre ou du jour au lendemain, car c'est un processus difficile et complexe. Le plus difficile est de reconstruire cette mémoire ou lui restituer ce qu'elle a perdu depuis ses fondations. Cette mémoire a subi des déformations, des tentatives d'effacement et de détournement, à travers des décennies et des siècles !

Tout au long de sa longue histoire, la mémoire de la nation a fait l'objet de nombreuses tentatives d'effacement ou de modification, sans parler des tentatives d'enlèvement, des états d'inactivité et de stagnation, d'effacement et d'omission. Et nous avons un besoin urgent de récupérer cette mémoire en la réactivant et en la débarrassant des impuretés qui y étaient coincées lors des étapes d'enlèvement et de mutilation à la suite de tentatives d'effacement ou de disparition.



Ceux qui ont tenté de voler la mémoire de notre nation ont utilisé des falsifications religieuses, intellectuelles, culturelles et historiques pour s'emparer de cette mémoire. Alors, notre devoir est de dépasser le temps pour découvrir ces falsifications, corriger ces idées fausses et clarifier les aspects de la vérité et la droiture avec des arguments et des preuves, par la diffusion d'une pensée modérée et éclairée dans le domaine religieux, culturel, éducatif et médiatique. Les programmes de compréhension, de réflexion, de créativité et d'innovation remplacent les programmes de mémorisation, de dictée et d'imitation, en tenant compte du travail pour créer un état de conscience éclairée, pour récupérer la mémoire de la nation qui a été détournée et pour la considérer comme une priorité pour les savants, les penseurs, les éducateurs, les leaders d'opinion.

Cependant, la prise de conscience nécessite de se familiariser avec l'ampleur des défis auxquels nous sommes confrontés. Sans concevoir et être conscients de ces défis, nous ne pouvons



pas développer de solutions efficaces. Si les logiciens affirment que juger une chose est une branche de sa conception, alors la traiter ou affronter les défis qui lui sont associés ne peut se faire sans sonder ses profondeurs. Raison pour laquelle, on a besoin d'éclairer les enjeux de notre réalité contemporaine pour travailler à créer un état de conscience qui contribue à les aborder, à résoudre leurs problèmes ou à les décoder, dans l'espoir de sortir d'un état d'impasse intellectuelle vers un état de rationalité et un dynamisme intellectuel qui travaille à la construction de la mémoire et de la nation ensemble, en mettant l'accent sur les questions vitales et centrales : religieuses, nationales, culturelles et sociales telles :

La volonté de changer, passer d'un état de stagnation et d'imitation à la créativité, à l'innovation et au renouvellement ; différencier le fixe du variable, l'affaire des individus et l'affaire des États ; les guerres de cinquième génération ; le démantèlement des incubateurs du terrorisme ; le danger des rumeurs ; l'image mentale des individus et des sociétés ; la jurisprudence de la vie politique et d'autres sujets.



On travaille sérieusement pour corriger les idées fausses et les conceptions erronées, divulguer les illusions et les mensonges des groupes extrémistes et clarifier leurs aberrations, leurs égarements et leurs calomnies, afin de protéger les jeunes et la société du mal de ces idées et de ces groupes. On répand la vraie religion, la science, la pensée et la culture, afin de construire une mémoire consciente et éclairée de notre société qui prend nos mains pour apporter une contribution sérieuse à la construction de la civilisation humaine qui nous élève à la position convenable dans les rangs des nations les plus avancées et développées.



La jurisprudence de la vie politique

Il est surprenant et étonnant que la jurisprudence de la vie politique est pratiquée par celui qui n'a ni pratiqué la politique ni approché de ses cercles. Il n'a pas étudié comment les affaires des États ont été gérées et n'a pas compris le sens de l'État ou les conditions de l'époque. Il ne connaît, probablement, pas les rôles des institutions et des organisations internationales ainsi que leurs systèmes, leurs règlements, la nature de leur travail, leur siège principal et subsidiaire. Il n'a lu ni le droit international, ni les lois de l'espace aérien, ni l'utilisation de l'espace, ni les fondements de la démarcation des frontières entre les pays, ni les droits d'utilisation commune des eaux, ni la nature du travail des sociétés transnationales et des continents, ni les concepts de bloc économique, ni le système judiciaire international, ni les affaires d'arbitrage international, ni le constitutionnel et l'inconstitutionnel, ni les fonctions des différentes institutions judiciaires, ni le sys-



tème de gestion des banques ou des bourses, ni les incitations pour encourager l'investissement, ni les mécanismes de maintien de la sécurité nationale, ni la gestion de la sécurité communautaire, ni la manière de fournir les services de base, ainsi que de les identifier et de les hiérarchiser, ni les affaires de la vie politique et les fondements de sa construction, ni les relations entre les autorités ni les règles de fonctionnement de chacune d'elles.

Malheureusement, nous voyons des prétendants ou des intrus qui ne sont au courant de rien de ce qui précède, cependant ils émettent des fatwas ou des décisions dans les affaires publiques internes et externes sans avoir une idée ou même une connaissance de la question. L'un d'eux peut s'impliquer ou implique son institution ou son État dans des problèmes dont il ne comprend pas les conséquences ou les résultats, à cause de sa hâte et son manque de compréhension du concept de relations internationales ou de qui a le droit d'émettre des fatwas ou d'agir en relation avec les affaires de États. Il est possible



qu'il applique certains Textes sans comprendre leur sens ou savoir les circonstances de leurs révélations ou ce qui sont liés aux croyances et aux cultes et ce qui sont liés au système de gouvernance et à l'établissement des États et plus précisément ce qui sont fixes et ce qui sont variables.

C'est pourquoi nous avons affirmé que déclarer une mobilisation générale pour défendre les frontières de l'État et son entité - exprimé dans les livres patrimoniaux par la déclaration du jihad - relève de la compétence du dirigeant et non pas de la compétence d'individus ou d'un groupe. Nous avons également souligné qu'il n'appartient pas aux individus ou aux gens ordinaires de juger la mécréance ou l'apostasie des autres. Cela est plutôt prouvé par une décision de justice définitive et irrévocable en raison de la gravité des conséquences du jugement de l'apostasie. Les savants ont seulement le droit d'expliquer les conséquences de l'action, non pas le jugement. On doit distinguer entre l'apostat indéterminé et l'apostat déterminé, la première est l'affaire des savants et l'autre est la décision du pouvoir judiciaire.



Tout cela exige plus de prudence lorsqu'on parle des affaires publiques, ainsi que la nécessité pour ceux qui s'y expriment d'être familiers avec la réalité politique, économique, juridique, culturelle et intellectuelle contemporaine, avec une connaissance de tous les défis locales, régionales et internationales, pour mettre tout en perspective, rendre compte de chaque mot et laisser les affaires aux spécialistes. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «Certes Allah ne fait pas disparaître la science en l'enlevant des cœurs des gens, mais il la fait disparaître par la mort des savants. Au point où lorsqu'il ne restera plus de savants les gens prendront des ignorants comme dirigeants qui seront questionnés. Alors, ils vont répondre sans science et ainsi vont s'égarer et vont égarer⁽¹⁾.» Et les gens de savoir sont les gens de compétence, chacun dans son domaine et dans son champ, qu'il soit religieux ou mondain.

(1). Rapporté par al-Bokhari dans le hadith numéro 100.



La gestion des pays entre l'expérience et l'inexpérience

Beaucoup de gens ignorent le concept de la construction des pays, de gestion de l'État ou de politique de l'État ainsi que de direction des pays. Certains d'entre eux pensent faussement que c'est facile. En effet, elle dépasse tous les cercles de passe-temps. C'est une série complexe et imbriquée d'expériences accumulées. C'est la capacité de lire rapidement la réalité, de comprendre ses défis, de déchiffrer ses codes, de résoudre ses incantations et de la traiter sur des bases scientifiques et logiques à la lumière des expériences accumulées.

L'expérience est un processus cumulatif, dont une partie est le résultat de la science et de l'étude et l'autre partie est basée sur la formation, la pratique, la physionomie, la bonté et l'intensité de l'esprit, l'intelligence et le soutien de Dieu.



Les anciens critiques ont compris l'importance de l'expérience, de la formation et de la pratique, dont certaines sont perçues par les sens et non calculées par des chiffres. Au contraire, elles peuvent être perçues et indescriptibles. Parlant de l'importance de l'expérience, de la formation et de la durée de la pratique dans son livre (al-Mouwazana), Al-Amidi dit:

«Ne voyez-vous pas qu'il peut y avoir deux chevaliers très nobles qui sont presque similaires en toutes les caractéristiques, les descriptions et les qualités de libération et d'honneur, mais l'un préfère l'autre dans quelque chose que seuls ceux qui ont de l'expérience, de la formation et de la longueur de la pratique peuvent comprendre. Il en va de même pour distinguer les chameaux, les palmiers, les types de dattes et les autres industries.»

À notre époque moderne, nous disons qu'il en est de même pour connaître les distingués des industries et des autres métiers. Ne voyez-vous pas que vous pouvez suivre le travail de sculp-



teurs, des plombiers, des maçons, des peintres ou d'autres compétents et créatifs et chacun d'eux est très distingué. Cependant, vous préférez l'un de l'autre par la précision de l'artisanat et les subtilités de ses arts esthétiques et créatifs qui ne sont compris que par les personnes très expérimentées qui ont pratiqué l'artisanat et y ont excellé pendant longtemps.

Si tel est le cas dans l'artisanat, les industries légères et manuelles, que dire concernant la gestion des institutions, sans parler de la gestion des États avec tous les défis de l'époque, ses complexités et ses problèmes sécuritaires, politiques, militaires, économiques et techniques. On a besoin d'une connaissance, d'une expérience, d'une formation et d'une spécialisation et pas un amateur.

Quand nous lisons le Noble Coran et la Sunna purifiée du Prophète, nous constatons qu'ils affirment la nécessité de la compétence, de la suffisance et de la fiabilité, comme le dit Dieu Tout-Puissant dans son cher livre au nom de



notre maître Youssouf (que la paix soit sur lui) au roi d'Égypte : **«Assigne-moi les dépôts du territoire ; je suis bon gardien et connaisseur⁽¹⁾.»** Au nom de la fille de Shou'ayb à son père à propos de notre maître Moussa, Allah dit: **«Ô mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance⁽²⁾.»**

Quand notre maître Abu Dharr (que Dieu soit satisfait de lui) a demandé à notre maître, le Messager de Dieu (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) de l'utiliser, il lui a dit: «Ô Abâ Dharr ! Tu es faible et l'autorité est une confiance et le jour du jugement, c'est une cause d'humiliation et de repentir, sauf pour celui qui remplit ses obligations et s'acquitte (correctement) des devoirs qui en découlent⁽³⁾ !» Le Prophète a dit aussi: «Quand le gouvernement est confié aux gens indignes, alors

(1). Sourate de Youssouf, verset 55.

(2). Sourate du Récit (al-Qasas), verset 26.

(3). Sahih de Mouslim, hadith numéro 1825.



attendez le Dernier Jour⁽¹⁾.» Et les responsables sont à la fois les compétents et les honnêtes.

Nous notons que lors du voyage de migration, notre Prophète (que la prière et la paix de Dieu soient sur lui) a engagé un guide non musulman qui était connu pour sa compétence et son honnêteté et il ne s'est appuyé sur aucun des honorables compagnons malgré leur la loyauté et leur connaissance des chemins du désert. C'est la compétence qui a poussé le Prophète à choisir un guide non musulman. C'est aussi ce que notre maître Omar Ibn Al-Khattab (que Dieu soit satisfait de lui) a fait en utilisant certains des écrivains de la Maison des Biens et des divans.

Les amateurs et les cupides sont tombés dans la première expérience et n'ont pas pu passer la première station. Au contraire, ils auront pu nous conduire à une impasse et détruire la patrie, mais Dieu (le Tout-Puissant) a donné à notre chère Égypte un chef sage avec de grandes expériences,

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 59.



qui a gardé, avec les fils fidèles de l'Égypte, le
pays et les citoyens en toute sécurité.



Les actions du dirigeant et le danger de les violer

Sans aucun doute, la question des «actions du dirigeant» est l'une des questions les plus graves qui ont été utilisées par des groupes de personnes perverses, que ce soit par la violation ou par la déformation, même dans la justice de notre maître Omar Ibn Al-Khattab (que Dieu soit satisfait de lui).

Il y a deux choses très graves qui ont nui au discours religieux rationnel, à savoir : l'ignorance et le sophisme. Quant au premier, c'est une maladie qui doit être traitée avec connaissance et quant au second, c'est une maladie dangereuse que l'on doit divulguer ses propriétaires et dévoiler ce qui se cache derrière leur trahison ou de leur commerce de religion.

Nos anciens savants ont compris la nature de la différence entre ce qui relève de l'autorité du



dirigeant et ce qui relève de l'autorité du savant. Ils ont soigneusement différencié entre les actions du Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) en tant que prophète et messenger comme les questions de croyance, de culte, de valeurs et de morale et entre ses actions en tant que dirigeant ou juge. En effet, le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) n'était pas seulement un prophète et un messenger, mais il était un prophète, un messenger, un dirigeant, un juge et un chef militaire.

Ce que le Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) a agi à la fois comme messenger et comme dirigeant, est son dire: «Quiconque fait revivre une terre morte devient le propriétaire⁽¹⁾.» L'imam Abou Hanifa (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : «Cela vient de lui (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) en tant qu'imam (c'est-à-dire en sa qualité de dirigeant). Il n'est permis à personne de bonifier une terre sauf avec

(1). Sounan d'Abou Daoud, hadith numéro 3075 et Mousnad d'Ahmad, hadith numéro 14636.



la permission de l'Imam, car cela implique la propriété qui ressemble aux fiefs et le fief dépend de la permission de l'imam, tout comme la bonification de la terre.

En conséquence, il n'est permis à personne de saisir un terrain et de dire qu'il est à lui grâce à sa bonification s'appuyant sur le hadith du Prophète. Alors, nous lui disons que le Prophète (paix et bénédictions de Dieu soient sur lui) l'a fait en tant que dirigeant et il n'est donc permis à personne autre que le dirigeant d'émettre une telle décision liée au droit et aux biens publics, sinon les choses se transformeraient en chaos, ouvrant les portes à la sédition, à l'assaut sur la propriété publique et peut-être à la guerre civile. Mais, on doit respecter ce qui est exigé par les constitutions et les lois qui règlent les affaires du pays et du peuple.

L'attitude du Prophète (à lui bénédiction et salut) en tant que juge n'est pas une base pour l'opinion du savant ou du juge qui est dépourvue des preuves, des indices et des témoins. Elle



est basée sur ce que l'ordre judiciaire exige des preuves ou des témoins et d'autres éléments de preuves considérés. La majorité des ulémas ont préféré l'irrecevabilité du jugement d'un juge dès qu'il le sait sans établir de preuves, de témoins ou d'indices.

Parmi les questions les plus importantes qui se réfèrent à l'opinion du dirigeant et non pas l'opinion du juge, du savant ou d'autres, se trouve la question de la déclaration de guerre et de paix, qui est exprimée dans les livres de jurisprudence comme *jihād* dont le sens est combat. Ce *jihād* est légiféré pour défendre les patries et les États contre la mise hors la loi. Un individu, un parti, un groupe, une faction ou une tribu ne peut pas le déclarer. C'est le droit du dirigeant conformément à la constitution de chaque pays qui lui a donné le droit de déclarer la guerre et la paix, que la constitution le donne au chef de l'État, à son conseil de sécurité nationale ou au président après avoir pris l'avis du Parlement.

En bref, la question de déclarer la guerre n'appartient ni aux individus ni aux groupes, mais



c'est plutôt l'une des actions du dirigeant dans lesquelles il n'est pas permis de la retirer, sinon le chaos règne dans le pays.



Le concept de sécurité nationale

Il ne fait aucun doute que la stabilité de tout pays est étroitement liée à la préservation de sa sécurité nationale et à la mesure dans laquelle chacun de ses citoyens tient au niveau de cette sécurité et ne la viole pas, en particulier les décideurs, surtout dans leurs décisions liées aux relations avec le monde extérieur.

Si la sécurité nationale de chaque pays indépendant et souverain est une ligne rouge qui ne peut pas être violée, maintenir cette ligne exige une prise de conscience, une culture et une éducation scientifique et systématique continue du concept de la sécurité nationale.

Je peux dire que le fait d'organiser des cours intensifs à ce sujet pour tous ceux qui assument une position ou un poste de direction est devenu une nécessité très urgente. Les compétences techniques ou administratives ne sont pas suffi-



santes pour former une vision globale qui mène à la bonne direction et à la bonne voie à moins qu'il n'y ait une vision plus approfondie et une vision plus complète de l'impact de toute décision prise sur la sécurité nationale générale.

Certaines personnes ne pensent pas que les décisions qu'elles prennent, les comportements qu'elles adoptent ou les relations qu'elles établissent peuvent avoir un impact sur la sécurité nationale. Ce n'est peut-être pas intentionnel, mais plutôt parce qu'elles ne connaissent pas les données de sécurité nationale ou parce que ces données ne sont pas assez présentes dans leur ressenti.

Raison pour laquelle, la phase et les conditions du pays, de la région et du monde exigent que le citoyen ordinaire, ainsi que le responsable ou le décideur, aient le plus haut degré de conscience de la sécurité nationale de son pays, qu'il s'agisse de prendre des décisions, d'établir des relations ou de conclure des accords et des protocoles.



Le niveau de conscience de l'importance et du danger de tout ce qui touche à la sécurité nationale varie d'une personne à l'autre pour de nombreuses considérations dont les plus importantes sont : la culture, le souci de l'intérêt national, le souci de la patrie et la place de l'intérêt suprême de la patrie au-dessus de toute considération. Tout cela nécessite :

- A- Plus d'éducation et de sensibilisation au concept de sécurité nationale à travers des cours de formation intensifs pour toute personne qui assume une position de leader.
- B - Les hommes politiques, les penseurs, les écrivains, les intellectuels et les médias sensibilisent au concept de sécurité nationale et à la nécessité de le préserver, en particulier ceux qui possèdent une vision perçante et une conscience mûrie du concept de cette sécurité, considérant celle-ci comme l'une des facteurs les plus importants pour la stabilité du pays.



On souligne que le concept de sécurité nationale pour tout pays nécessite une familiarité avec les conditions politiques internes et externes, régionales et internationales. Notre dimension arabe et africaine, notre monde islamique et nos relations internationales doivent être pris en compte lors de l'élaboration des décisions importantes et vitales. On étudie l'ampleur de leur impact sur ces relations et leur interaction positive ou négative. On étudie aussi les priorités et la connaissance des zones de gravité et des marges de mouvement dans chaque direction.

Il ne fait aucun doute que les relations politiques, militaires, économiques, culturelles, artistiques et médiatiques influencent l'une sur l'autre. Il n'est plus possible de séparer complètement l'une de l'autre, de sorte que chaque institution agisse comme un monde privé. Le comportement de chaque institution devrait plutôt faire l'objet d'une forte considération de l'impact de son comportement sur les autres institutions nationales. Cela nécessite sûrement un sens patriotique élevé, une formation et une expérience



et que nous travaillions tous dans un esprit d'équipe s'appuyant la règle : «La généralité de la compréhension et la spécificité des coûts». Que chaque responsable soit entièrement responsable des tâches qui lui sont confiées, conscient de l'équipe avec laquelle il travaille et des exigences de la prise de décision dans l'institution à laquelle il fait partie.

La stabilité des pays ne se réalise pas seulement par les bonnes intentions sans conscience ni planification ni vigilance dans un monde où ceux qui ne loupent pas sont dévorés par les loups. Notre maître Omar Ibn Al-Khattab (que Dieu soit satisfait de lui) disait : «Je ne suis pas escroc, mais l'escroc ne me trompe pas.» Qais bin Saad (qu'Allah soit satisfait de lui) disait : «Si je n'étais pas musulman, j'aurais fait une ruse que les Arabes ne peuvent pas supporter.»

Avec une bonne intention, le travail doit donc être correct et perfectionné. Allah le Très-Haut dit: **﴿Dis : Voulez-vous que nous vous fassions connaître ceux dont les œuvres sont les plus**



vouées à l'échec ; ceux dont les efforts, dans cette vie, s'en vont en pure perte et qui croient cependant bien agir⁽¹⁾ ?

Par conséquent, le Saint Coran a souligné les deux conditions d'honnêteté et de compétence. L'une d'elles ne suffit pas à l'autre, comme le dit Dieu Tout-Puissant au nom de la fille de Shuaib (que la paix soit sur eux) : **« Ô mon père, engage-le [à ton service] moyennant salaire, car le meilleur à engager c'est celui qui est fort et digne de confiance⁽²⁾. »** Allah dit aussi au nom de notre maître Youssouf (que la paix soit sur lui) : **« Assigne-moi les dépôts du territoire ; je suis bon gardien et connaisseur⁽³⁾. »**

(1). Sourate de la Caverne (al-Kahf), versets 103-104.

(2). Sourate du Récit (al-Qasas), verset 26.

(3). Sourate de Youssouf, verset 55.



La construction des pays

Construire les pays n'est pas une question de mots, de rêves ou de souhaits ; cela demande des efforts, de la sueur, du travail et des sacrifices.

Le poète dit: «Avec la connaissance et les biens, les gens construisent leur propre royaume. La souveraineté ne se construit ni par l'ignorance ni par le manque.»

Un autre poète dit: «Montrez-moi une nation qui a atteint son apogée sans connaissance ni une épée yéménite.»

Cela affirme la combinaison de la connaissance et de la force avec le travail et la production. Les nations qui ne produisent pas leurs ingrédients de base et sont dépendantes des autres, ne sont ni libres ni indépendantes. La religion et le patriotisme exigent ensemble l'effort, la sueur, le travail et la production, car notre religion est la religion du travail et de la perfection. Allah le Très-Haut dit:



﴿C'est Lui qui a créé la mort et la vie pour vous éprouver et connaître ceux d'entre vous qui se conduisent le mieux. C'est Lui le Tout-Puissant, le Tout-Clément⁽¹⁾.﴾

«Ô vous qui croyez ! Lorsque l'appel à la prière du vendredi se fait entendre, hâtez-vous de répondre à cet appel en cessant toute activité ! Cela vaudra mieux pour vous, si vous le saviez ! Une fois la prière terminée, répandez-vous sur la Terre, à la recherche des bienfaits de votre Seigneur, sans oublier d'en invoquer souvent le Nom ! Peut-être y trouverez-vous une source de bonheur. Hélas ! A peine une affaire commerciale ou un divertissement se présentent-ils à eux qu'ils t'abandonnent alors qu'ils sont en pleine prière. Dis-leur: «**Les bienfaits d'Allah sont infiniment meilleurs que commerce et plaisir, car Allah est le plus Généreux des bienfaiteurs**⁽²⁾ ! ﴾

Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: ﴿**Nul n'a jamais mangé de meilleure nour-**

(1). Sourate du Pouvoir (al-Mulk), verset 2.

(2). Sourate du Vendredi (al-Joume'a), versets 9-11.



riture que celle qu'il a obtenue du travail de ses mains. En outre, Dawood, le Prophète d'Allah, se nourrissait du fruit de son travail⁽¹⁾. ﴿﴾

Notre religion ne nous a pas seulement demandé de faire un travail, mais plutôt de le bien faire, comme le dit Dieu Tout-Puissant: **﴿En effet, Nous ne laissons jamais perdre la récompense de celui qui fait le bien⁽²⁾.﴾** Et notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit : «Certes, Allah aime que lorsque l'un de vous fait un acte qu'il le fasse parfaitement⁽³⁾.»

En plus du savoir et du travail, il faut qu'il y ait une appartenance à la patrie, une priorité à l'intérêt général sur les intérêts privés et personnels, sachant que les intérêts des patries comptent parmi les véritables objectifs de la religion. Tout ce qui soutient et renforce l'État national relève des objectifs corrects des religions et tout ce qui affaiblit le pouvoir de l'État ou son existence est

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 2072.

(2). Sourate de la Caverne (al-Kahf), verset 30.

(3). Mousnad d'Abi Ya'la, hadith numéro 4386.



incompatible avec toutes les religions et avec toutes les valeurs nationales et humaines. Sachons que le sacrifice et le martyre pour la patrie sont parmi les plus hauts degrés du martyre pour Dieu.

Tout comme les nations qui se construisent par la connaissance, le travail, la rédemption, le sacrifice pour le bien de la nation et la bonne appartenance, ces nations doivent aussi se construire par les valeurs et les morales nobles. Les nations qui ne sont pas établies ou construites sur des valeurs et des mœurs, elles portent les facteurs de leur chute. Notre religion est une religion de valeurs et de morale et le but ultime de la mission de notre Messager (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) est de perfectionner la noble morale. Le Prophète a dit: «Certes je n'ai été envoyé que pour parfaire les nobles comportements⁽¹⁾.»

D'après Abou Houreira (qu'Allah l'agrée),

(1). Le livre d'al-Boukhari intitulé al-Adab al-Moufrad, hadith numéro 273 et Mousnad d'al-Bazaz, hadith numéro 9849.



le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a été interrogé sur ce qui fait rentrer le plus de gens au paradis ? Il a répondu: ﴿**La crainte d'Allah et le bon comportement**» ; et il a été interrogé sur ce qui fait rentrer le plus de gens dans le feu ? Il a répondu : «**La bouche et le sexe**⁽¹⁾.﴾

Le Prophète a dit aussi «Les croyants les plus complets dans la foi sont ceux qui ont le caractère le plus excellent et les plus compatissants envers leurs familles⁽²⁾.»

Moua'adh Ibn Jabal a dit: «Le dernier conseil que le Messager d'Allah (qu'Allah le bénisse et lui accorde la paix) m'a donné quand j'ai mis mon pied à l'étrier était qu'il a dit : «Rends ton caractère bon pour le peuple»⁽³⁾.»

Le Prophète a dit encore:

(1). Sunan d'al-Tirmidhi, hadith numéro 2004.

(2). Mousnad d'Ahmad, hadith numéro 24204.

(3). Le livre intitulé Shou'ab al-Iman d'al-Bayhaqi, hadith numéro 7666.



❖ **Rien ne pèsera plus lourd dans la Balance du croyant que le bon comportement⁽¹⁾.** ❖

❖ **Fais preuve de Taqwa vis-à-vis d'Allah où que tu sois ! Et fais suivre la mauvaise action par la bonne action qui l'effacera ! Et comporte-toi avec les gens d'un bon comportement⁽²⁾ !** ❖

Le poète dit : «Les notions sont liées à la morale. Si leur moral est partie, elles sont parties à leur tour.»

(1). Sounan d'Abi Dawoud, hadith numéro 4799.

(2). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 1987.



Le pluralisme politique et les pouvoirs parallèles

Ce titre combine à dessein deux choses presque contradictoires en termes d'acceptation et de rejet, dont l'une est indispensable à l'enrichissement du processus démocratique et l'autre constitue un grave danger pour l'ensemble des États et une menace de leur effondrement, de leur faiblesse ou de leur rupture.

Quant au pluralisme politique, il est une exigence démocratique juste. Le monde unipolaire et les États à parti unique conduisent souvent à la dictature, à la faiblesse et à l'assouplissement, à cause de l'absence d'une réelle concurrence qui pousse le concurrent à épuiser le maximum de son énergie pour assumer ses tâches et ses obligations.

La présence d'autorités parallèles dans n'importe quel pays ou la présence de groupes de



pression ayant leurs propres intérêts, quelle que soit la forme de ces autorités et groupes, constituent une menace pour la structure des États et la cohésion de leur entité, en particulier pour les autorités qui déguisent le manteau de la religion et tentent de tirer leur force et leur influence à travers le commerce par la religion.

La seule mesure par laquelle un État ou une société connaît la présence ou l'absence d'autorités parallèles est sa capacité d'appliquer la loi à tous, sans aucune hésitation ni exception ni appréhension. On ne permet à aucun groupe ou personne de se retrancher avec leurs partisans pour contourner ou perturber la loi par la force, comme ce fut le cas pendant l'année noire du groupe «la famille et le clan». Chacun suit les voies légales pour exprimer ses revendications et se conformer aux lois et aux règlements dans tous les domaines. Nous soulignons que nous ne permettons pas la dérogation à la loi et le principe de la fin justifie les moyens utilisé par les groupes extrémistes qui ont détourné la société



du chemin de la justice et l'a plongée dans des pièges dangereux, mais Allah nous a sauvés.

Toute entité qui estime qu'elle est au-dessus de la loi et au-dessus de la justice, est une autorité parallèle qui représente un danger ou une pression sur l'État de droit et son application. L'application de la justice globale à tout le monde sans exception est la meilleure solution pour sauver l'État de droit. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit:

«Certes la cause de la perte de ceux qui sont venus avant vous est que lorsque le noble parmi eux volait ils le laissaient et lorsqu'un faible volait ils lui appliquaient la peine prescrite. Je jure par celui qui détient l'âme de Muhammad dans sa main, si Fatima la fille de Muhammad volait je lui couperais la main⁽¹⁾.»

Lors de sa nomination comme calife des musulmans, Abu Bakr a dit: «Ô vous les gens, j'ai

(1). Sahih de Mouslim, hadith numéro 1688 et Sounan d'al-Termidhi, hadith numéro 1430.



été désigné comme étant votre dirigeant, mais je ne suis pas le meilleur d'entre vous. Si je fais bien, aidez-moi et si j'agis mal, redressez-moi. Or, le faible d'entre vous est le puissant à nos yeux, jusqu'à ce que nous lui arrachions le droit. Obéissez-moi aussi longtemps que j'obéis à Allah et à Son Messenger. Si je désobéis à Allah et à Son Messenger, vous n'avez aucun devoir d'obéissance envers moi⁽¹⁾.»

Notre maître Omar Ibn Al-Khattab (que Dieu soit satisfait de lui) a écrit à Abu Musa Al-Ash'ari (que Dieu soit satisfait de lui) son message historique sur les affaires judiciaires, en disant : «La justice est une obligation sans équivoque et une voie à suivre. Sois perspicace lorsqu'une affaire t'est soumise, car il ne sert à rien de dire la vérité sans la mettre en application. Sois impartial vis-à-vis des gens dans ton assise et ton regard afin que le faible ne désespère pas de ton équité et que le

(1). Jame' de Amr ibn Rashed, hadith numéro 20702 et Mousanaf de Abdel Razzaq, hadith numéro 21626.



noble n'espère pas de toi une conduite injuste⁽¹⁾.»

Notre maître Omar Ibn Al-Khattab (que Dieu soit satisfait de lui) a demandé à son gouverneur de Kufa, Abu Musa Al-Ash'ari (que Dieu soit satisfait de lui) de faire l'égalité entre les personnes au sein du Conseil judiciaire en disant: «Sois impartial vis-à-vis des gens dans l'assise et le regard.» C'est-à-dire : même dans la façon dont ils sont assis ou de les regarder de sorte qu'il ne salue pas l'un d'eux avec dignité sans l'autre ou qu'il n'appelle pas l'un par son nom abstrait et l'autre par son surnom, afin que le fort ne convoite pas le favoritisme ou le compliment ou que le faible désespère de la vérité et de la justice.

Grâce à la justice globale et non sélective, à l'application de la loi à tout le monde, à l'élévation de son état et au respect de la souveraineté du pouvoir judiciaire, la sécurité psychologique et la stabilité sociale seront atteintes.

(1). Al-Sounan al-Koubra d'al-Bayhaqi, hadith numéro 20537 et Sounan d'al-Darqoutni, hadith numéro 4472.



La chose la plus dangereuse du pouvoir parallèle, est l'existence de ces groupes ou factions sectaires ou ethniques qui tentent de tirer leur force et leurs facteurs d'influence des pays étrangers. Ces groupes se soumettent à ces pays et leur doivent allégeance.



La justice administrative

La justice est la justice et l'injustice est l'injustice, car la justice est une lumière pour son propriétaire dans ce monde et dans l'au-delà et l'injustice est l'obscurité le Jour de la Résurrection. C'est pourquoi notre Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde la paix) a fait le juste imam à la tête des sept que Dieu Tout-Puissant ombra-gera à l'ombre de Son Trône le jour où il n'y aura d'ombre que la Sienne) :

«Sept personnes seront couvertes par Allah dans Son ombre le jour où il n'y aura pas d'autre ombre que Son ombre : un dirigeant juste, un jeune qui a grandi dans l'adoration de son Seigneur, un homme dont le cœur est accroché aux mosquées, deux hommes qui se sont aimés pour Allah ils se sont rassemblés pour Lui et se sont séparés pour Lui, un homme qu'une femme noble et belle a appelé et lui a dit : Je crains Allah, un homme qui a fait une aumône qu'il a cachée



au point où sa main gauche ne sait pas ce que sa main droite a dépensée et un homme qui a mentionné Allah alors qu'il est seul et s'est mis à pleurer⁽¹⁾.»

Notre Prophète (que la prière et la paix de Dieu soient sur lui) a interdit l'injustice sous toutes ses formes, même dans la perception de la zakat. Il a dit à notre maître Mu'adh bin Jabal (que Dieu soit satisfait de lui) quand il l'a envoyé au Yémen:

«Fais en sorte de ne pas prendre leurs biens les plus précieux et redoute l'invocation de l'opprimé, car il n'y a pas de voile entre elle et Allah⁽²⁾.»

Certes, la justice est la balance de Dieu qu'Il a fixée pour la création et l'a établie pour la vérité, alors ne le contredisez pas dans Sa balance et ne vous opposez pas à Son autorité.

(1). Rapporté par al-Boukhari dans son sahih, hadith numéro 660 et par Mouslim dans son Sahih, hadith numéro 1031.

(2). Rapporté par al-Boukhari dans son sahih, hadith numéro 1496 et par Mouslim dans son Sahih, hadith numéro 19.



Cette justice que nous recherchons n'est pas de la seule responsabilité du chef de l'État, ni de l'autorité suprême d'une quelconque institution. La responsabilité de réaliser la justice incombe à tous ceux qui sont nommés par Dieu dans l'affaire d'un groupe de personnes dans n'importe quel domaine. Le Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «Vous êtes tous responsables et chacun de vous sera interrogé sur ses sujets⁽¹⁾.»

Ainsi, le directeur de l'école, le directeur de l'administration, le directeur de la direction, le sous-secrétaire, le chef de secteur, chacun dans son domaine et son champ est chargé de faire régner la justice entre ses subordonnés et les bénéficiaires du service présenté par son établissement. Il en va de même pour le département, la Faculté et l'université, ainsi que pour l'unité de santé, l'hôpital, l'administration médicale, la direction, le secteur médical, l'agriculture, les Waqfs, le logement, l'électricité et tous les autres unités locales, de service et administratives.

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 5200.



Réaliser la justice administrative entre les employés, dans la prestation de services, les nominations, les promotions, les voyages, les délégations et les missions, est extrêmement important et contribue à la réalisation de la satisfaction sociale et à l'appartenance nationale. En effet, l'exclusion administrative sans motif réel, clair et connu conduit au mécontentement et à la congestion. Quant à l'injustice, ce sont de ténèbres, comme le dit Dieu Tout-Puissant :

❖ **Ne crois surtout pas qu'Allah soit inattentif aux agissements des injustes. Il ne fait que reporter leur châtimeut au jour où les regards seront figés d'épouvante⁽¹⁾.** ❖

❖ **C'est le jour où l'injuste se mordra les doigts en s'écriant : «Plût à Allah que j'eusse suivi la voie du Messager ! Malheur à moi ! Si seulement je n'avais pas pris un tel pour ami ! Il m'a détourné du rappel divin après qu'il me fut**

(1). Sourate d'Ibrahim, verset 42.



parvenu.» Satan a toujours délaissé l'homme, après l'avoir trompé⁽¹⁾.»

Le Prophète (à lui bénédiction et le salut) a dit : « Craignez l'injustice, car l'injustice sera ténèbres au Jour de la Résurrection. Et craignez l'avarice, car elle détruit les peuples précédents. Elle les a poussés à faire couler leur sang et à violer leurs interdits⁽²⁾. »

(1). Sourate du Discernement (Al-Furqân), versets 27-29.

(2). Sahih de Mouslim, hadith numéro 2578.



Les capitales et les frontières

La relation entre les capitales des États et leurs frontières est une relation d'intégration et non pas de conflit et elle ne devrait pas l'être, car il est indispensable pour tout État d'avoir une capitale qui en soit le cœur et le centre. Les périphéries et les frontières sont comme des ailes que les pays ne s'élèvent pas sans elles. Cependant, le centre de nombreux pays du monde est au centre de l'attention. Les preuves et la réalité vécue confirment que le centre a acquis les plus hauts niveaux d'attention à travers l'histoire, mais ce niveau varie entre les pays civilisés et les pays sous-développés. Les pays civilisés ne peuvent pas négliger une partie de leur terre ou de leur population, la laissant négligée, perdue, agressée ou susceptible au désordre ou à la séparation.

L'un des poètes est entré chez le Commandeur des Croyants, Omar bin Abdel Aziz (que Dieu soit satisfait de lui) et lui a dit: «Si vous



préservez ce qui est proche, alors les travailleurs de votre terre lointaine sont des loups. Ils ne répondront à votre commandement jusqu'à ce que vous fouettiez leur tête par des épées.»

Cependant, le développement des périphéries et des zones frontalières n'incombe pas uniquement aux gouvernements ou aux dirigeants politiques. Le soin de ces parties et le travail pour leur développement sont une responsabilité conjointe entre toutes les institutions étatiques, qu'il s'agisse d'institutions officielles, des associations de la société civile, des hommes d'affaires, de l'investissement, de l'éducation, de la santé, du logement, de la culture, des Waqfs, des antiquités, de tous les ministères et autorités, des associations travaillant dans le domaine des services sociaux et des hommes d'affaires nationaux. Tous doivent accorder une attention particulière à toutes les parties de l'État, en particulier celles frontalières, en faire une priorité et les considérer comme une question de sécurité nationale d'une part et une question de développement d'autre part.



Nous devons travailler à transformer toutes les parties de l'État et de ses zones frontalières en zones attractives et non répulsives. Dans le cas où un État ne prêterait pas attention à ses périphéries, les gens de ces partis sont obligés de se diriger vers le centre et de se focaliser sur lui, ce qui exerce une pression extraordinaire sur le centre et ses banlieues, crée de nombreux bidonvilles autour de lui et contribue à créer un système de classes qui, au fil du temps, entraîne des maladies et des problèmes sociaux qui nécessitent des solutions.

Le soin des pays se réalise à travers l'investissement dans leurs périphéries et leurs zones frontalières et la prestation des services nécessaires à leurs enfants, tels que : le logement, la santé, l'éducation, la culture, les services requis, la disponibilité d'emploi et de production. Tout cela conduit à la liaison des habitants de ces zones à leur terre et à leur préservation de chaque grain de sable et de poussière de son sol couvert de rosée, avec une pure appartenance nationale.



C'est actuellement le cas de l'intérêt de l'État pour les régions du Sinâï, Matrouh, New Ismaïlia, Halayeb et Shalateen, al-Wadi al-Jadid et al-Zahir al-Sahrawi, où ces zones se transforment en zones attractives. Cela crée un grand équilibre dans la répartition géographique et démographique, assure une vie décente aux habitants de ces zones et soulage la pression sur le centre et les services indispensables qu'ils fournissent à ses habitants. La nature des capitales et le centre politique et économique du monde entier exigent le développement et le progrès pour être une attraction touristique, un éblouissement civilisationnel et un indice de la grandeur du peuple et de son évolution.



La montée et la chute des États

Rien n'est plus dangereux dans l'histoire de l'humanité que les étapes transitoires de l'histoire des États, de sorte que de nombreux chercheurs écrivent de nombreuses recherches sur la chute des États et la montée des autres en théorie et en application. Le véritable danger pour tout État ne venait pas de l'extérieur, car les facteurs de sa chute provenaient de l'intérieur par la trahison de certains citoyens et leur utilisation pour détruire leur pays ou par les échecs de ses citoyens en quittant le bon chemin à la perversion, à l'oppression, à la tyrannie et à l'arrogance. Allah le Très-Haut dit:

﴿Et lorsque Nous décidons d'anéantir une cité, Nous ordonnons à ses habitants les plus riches d'obéir, mais ils s'y comportent en scélérats. C'est alors que Notre arrêt se trouve



justifié et que Nous la détruisons de fond en comble⁽¹⁾. ﴿

«Quant aux gens de ‘Ad, ils se montrèrent d’une arrogance extrême sur la Terre : **﴿Quel peuple, disaient-ils, a une puissance supérieure à la nôtre ?﴾** Oubliaient-ils qu’Allah qui les avait créés était infiniment plus Redoutable qu’eux ? Et, cependant, ils se sont obstinés à nier Nos signes⁽²⁾. ﴿

﴿Quant aux Thamûd, Nous leur avons bien indiqué la voie à suivre, mais ils lui préférèrent celle de l’égarement. Aussi furent-ils foudroyés par un fléau avilissant qui vint abattre leur arrogance et sanctionner leurs agissements⁽³⁾. ﴿

﴿Et Loth dit à son peuple : **«Comment osez-vous pratiquer un vice qu’aucun peuple avant vous n’avait pratiqué ? Vous vous obstinez à assouvir vos désirs charnels sur les hommes,**

(1). Sourate du Voyage nocturne (Al-Isrâ’), verset 16.

(2). Sourate des Versets détaillés (Fussilat), verset 15.

(3). Sourate des Versets détaillés (Fussilat), verset 17.



plutôt que sur les femmes ! N'est-ce pas là l'œuvre d'un peuple pervers ?» Mais, pour toute réponse, son peuple s'écria : «Bannissez de votre cité ces faux puritains ! Nous n'en avons que faire !» Cependant, Nous sauvâmes Loth et les siens, excepté sa femme qui eut le même sort que ceux qui devaient périr. Nous fîmes tomber sur eux une pluie de pierres d'argile. Observe comment finissent les criminels⁽¹⁾ ! ﴿

La bonne gouvernance est celle qui se fonde sur la justice et s'appuie sur les valeurs et la morale, car les nations et les civilisations qui ne sont pas fondées sur des valeurs et des mœurs portent les facteurs de leur chute et de leur effondrement. Allah le Très-Haut dit: ﴿**Telle est la Loi d'Allah, qui a de tout temps été appliquée et qui demeurera à jamais immuable**﴾⁽²⁾. ﴿

Certains de ceux qui ont écrit sur les affaires des États ont essayé d'expliquer les facteurs de

(1). Sourate des Murailles (Al-A'râf), versets 80-84.

(2). Sourate de la Victoire (Al-Fath), verset 23.



stabilité des États et les facteurs de leur effondrement et de leur chute. Ils ont mentionné que parmi les choses les plus importantes qui conduisent à l'effondrement des États, il y a les suivantes:

- La première chose est la propagation de la corruption sous toutes ses formes, telles que la flatterie, les pots-de-vin, le népotisme et le choix des partisans au lieu des compétents. Les gens ne se mettent pas en colère contre quoi que ce soit dans leur vie autant qu'ils sont en colère contre la corruption et leur sentiment d'injustice. Dès lors, toute bonne gouvernance doit faire face à la corruption sous toutes ses formes. Je crois que nous avançons à un rythme soutenu et peut-être sans précédent qui a permis à l'Égypte d'améliorer considérablement sa position dans le domaine de la lutte contre la corruption et de la réalisation de la transparence.
- La deuxième chose : Au niveau des individus, on cite la prévalence de l'injustice par l'absence de sécurité, de système judiciaire juste ou de jus-



tion dans l'obtention de l'égalité des chances de quelque nature. Au niveau des classes, on cite l'exclusion et la marginalisation des pauvres et des travailleurs, avec leur mépris et leur dédain. Cela nécessite la concentration de toutes les institutions officielles, sociales et civiles pour protéger les classes les plus pauvres et les plus nécessiteuses à travers une prise en charge sociale intégrée dans une perspective religieuse et nationale. Tous les deux appellent à la solidarité et à la compassion. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit:

«L'exemple de celui qui s'arrête devant les limites d'Allah et de celui qui les transgresse est comparable à des gens qui partagent un navire : les uns ayant le haut comme part et les autres la partie inférieure du navire. Obligés de toujours passer par la partie supérieure pour apporter de l'eau, ceux de la partie inférieure se disent : "Pourquoi ne pas faire un trou dans notre part ? Nous n'indisposerons plus alors ceux d'en haut... ". Si les occupants de la partie supérieure

les laissent faire à leur guise, tous périront mais s'ils les empêchent, ils seront tous sauvés⁽¹⁾.»

- La troisième chose est l'absence de sécurité, la faiblesse de l'autorité de l'État et les gangs, les groupes ou les milices qui imposent leur pouvoir sur la société ou sur certains citoyens. Ainsi, les opprimés et les assujettis perdent leur allégeance à l'État. Par conséquent, le soutien des institutions militaires et de sécurité pour préserver la patrie des dangers auxquels elle est confrontée à l'intérieur et à l'extérieur est une exigence légitime et patriotique, à condition que la sécurité du citoyen et la préservation de sa dignité soient une priorité pour tout régime qui recherche la stabilité et la réalisation de l'appartenance nationale.
- La quatrième chose est la détérioration des valeurs, car les civilisations peuvent s'affaiblir, se flétrir ou tomber malades et leurs médecins sont les scientifiques, les penseurs, les philo-

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 2493.



sophes, les protecteurs et les chercheurs des valeurs. Nous soulignons l'importance de préparer, de sélectionner et de choisir ceux qui façonnent la pensée et la culture de la société. Si les guerres surgissent à l'intérieur avant l'extérieur et grandissent dans l'esprit avant qu'elles ne grandissent sur la terre, on doit, donc, traiter intérieurement l'origine de la maladie. C'est le rôle des érudits, des penseurs, des enseignants, des éducateurs et des prédicateurs qui doivent être bien sélectionnés, préparés, réhabilités et recevoir les soins appropriés pour les lourdes tâches qui leur sont confiées. C'est ce que nous recherchons et travaillons ensemble pour y parvenir si Allah le veut.

- La cinquième chose est la détérioration des conditions de vie des individus d'une manière qui diminue leurs besoins fondamentaux avec la nécessité pour les individus d'estimer les circonstances et les défis de leurs pays. Pourtant, nous rappelons que les compagnons du Prophète (la paix et les bénédictions de Dieu soient sur lui) ont été patients avec le siège écono-



mique jusqu'à ce qu'ils aient mangé des feuilles de la sévérité de la faim. Nous devons faire face aux défis avec plus de travail, de production, de diligence, de bonne solidarité sociale, de prise en charge des faibles et marginalisés, de frappe d'une main de fer les gourmands et les monopolistes et avec la bonne gestion. Nous avons besoin d'un travail inlassable, de dépenses sans extravagance, d'interdépendance et de compassion parmi les gens de la société afin de nous mettre tous en sécurité. Il ne fait aucun doute que les hommes d'affaires et les institutions de la société civile ont un rôle important à jouer dans la création d'un équilibre et dans la satisfaction des besoins fondamentaux des nécessiteux.



Les religions et les intérêts des gens

La religion est l'instinct de Dieu sur lequel Il a créé les gens, comme Il dit:

﴿C'est Allah qui a voulu que cette croyance fût inhérente à la nature de l'homme. Et l'ordre établi par Allah ne saurait être modifié. Telle est la religion de la rectitude, mais la plupart des hommes n'en savent rien⁽¹⁾.﴾

﴿Les hommes ne formaient, à l'origine, qu'une seule communauté. Allah leur envoya les prophètes pour annoncer la bonne nouvelle et lancer un avertissement ; de même qu'Il a fait descendre avec eux le Livre renfermant la Vérité afin d'arbitrer les différends qui opposent les hommes. Or, ce sont ceux-là mêmes qui avaient reçu le message qui entrèrent en désaccord à son sujet, en dépit des preuves

(1). Sourate des Byzantins (Ar-Rûm), verset 30.



évidentes qui leur furent apportées et ce, par pur esprit de rivalité. Puis Allah, dans Sa sollicitude, voulut bien guider les croyants vers cette part de vérité sur laquelle justement les autres disputaient, car Allah dirige qui Il veut dans le droit chemin⁽¹⁾. ﴿

‘Iyâḍ ibn Ḥimâr Al-Mujashi’î (qu’Allah l’agrée) relate que le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) a dit un jour dans son sermon : «Notez bien que mon Seigneur m’a certes ordonné de vous enseigner ce que vous ignoriez de ce qu’Il m’a enseigné en ce jour : **«Tout bien que J’ai octroyé à un serviteur est licite. Et j’ai certes créée tous Mes serviteurs monothéistes ; mais les diables sont venus à eux, les ont détournés de leur religion, leur ont interdit ce que Je leur ai permis et leur ont ordonné de M’attribuer un associé alors que Je n’ai révélé aucune preuve à ce sujet⁽²⁾ !»**

(1). Sourate de la Vache (al-Baqara), verset 213.

(2). Sahih de Mouslim, hadith numéro 2865.



Toutes les lois célestes sont révélées pour le bonheur de l'humanité, de sorte que les buts suprêmes des religions fonctionnent à la lumière d'apporter un bénéfice ou d'éloigner le mal ou de réaliser les deux. Les gens de savoir et de jurisprudence affirment que les intérêts suprêmes des lois sont fondés sur la préservation de la religion, de l'âme, de l'esprit, des biens et de l'honneur. Tout ce qui conduit à la préservation de ces cinq objectifs est un bienfait, tout ce qui lui nuit est une corruption et le fait de repousser ce mal est un bienfait.

Al-Izz bin Abd al-Salam (qu'Allah lui accorde Sa miséricorde) a dit : «Ce n'est un secret pour personne que la réalisation d'intérêts et la conjuration de maux pour soi-même et pour les autres est louable et bon, que donner la priorité aux meilleurs intérêts et les primer est louable et bon, que conjurer les maux au lieu de faire prévaloir les intérêts est louable et bon». Les charias se sont mises d'accord sur l'interdiction de l'effusion de sang, de l'honneur et de l'argent et sur l'obtention des meilleures paroles et actes.



Toutes les charias célestes ont convenu un grand nombre de valeurs et de principes humains, dont les plus importants sont la préservation de l'âme humaine et l'interdiction de l'agresser. Allah le Très-Haut dit:

«Quiconque tue un être humain non convaincu de meurtre ou de sédition sur la Terre est considéré comme le meurtrier de l'humanité tout entière. Quiconque sauve la vie d'un seul être humain est considéré comme ayant sauvé la vie de l'humanité tout entière⁽¹⁾ !»

Parmi les valeurs sur lesquelles toutes les charias divines sont unanimes : la justice, la tolérance, le respect des alliances, le respect de l'engagement, l'honnêteté dans les paroles et les actes, la piété filiale, l'interdiction d'usurper les biens des orphelins, le respect du droit de voisinage et les paroles aimables, car la source de la législation divine est unique. C'est pourquoi notre Prophète a dit: «Les prophètes sont des

(1). Sourate de la Table (Al-Mâ'ida), verset 32.



demi-frères : leurs mères sont différentes et leur religion est unique⁽¹⁾.»

Montrez-moi laquelle des charias a permis de tuer une âme que Dieu l'a rendu sacré sauf en droit, de désobéir aux parents, de consommer des choses illégales, de consommer les biens d'un orphelin ou de violer les droits d'un ouvrier ou d'un salarié !

Et montrez-moi quelle charia permettait le mensonge, la trahison, la rupture d'une alliance ou la réciprocité du bien avec le mal ! Au contraire, toutes les charias célestes se sont accordées et unanimement convenues sur ces hautes valeurs humaines. Quiconque va à leur encontre ne s'écarte pas seulement des exigences des religions, mais s'écarte aussi des exigences de l'humanité et est dépouillé de son humanité et du sa nature avec laquelle Dieu a créé les gens.

Allah dit: «Dis-leur : **«Venez donc que je vous énumère ce qu'Allah vous a interdit : c'est de**

(1). Mousnad d'Ahmad, hadith numéro 9270.



Lui associer quoi que ce soit, de ne pas traiter vos père et mère avec bonté, de tuer vos enfants par crainte de pauvreté, car c'est Nous qui vous pourrions, vous et eux, de moyens de subsister ; c'est de commettre des turpitudes apparentes ou cachées, d'attenter, sauf pour une juste cause, à la vie d'autrui qu'Allah a déclarée sacrée. Voilà ce que votre Seigneur vous a recommandé et que vous ferez bien de méditer. N'utilisez les biens de l'orphelin que dans son intérêt bien compris et ce jusqu'à ce qu'il atteigne sa majorité ! Observez la juste mesure et le bon poids en toute équité ! Nous n'imposons à aucune âme une charge qu'elle ne puisse supporter. Et quand vous témoignez, soyez impartiaux, fût-ce à l'égard d'un proche parent ! Soyez également fidèles à vos pactes envers Allah ! Voilà ce que le Seigneur vous recommande de faire. Peut-être serez-vous amenés à y réfléchir ? Telle est Ma Voie dans toute sa rectitude. Suivez-la ! Ne suivez pas les pistes tortueuses qui ne feront que vous éloigner de la Voie du Seigneur !» Voilà ce qu'Allah vous re-



commande de faire ! Peut-être serez-vous ainsi amenés à Le craindre⁽¹⁾ !

Ibn Abbas a dit que ces versets sont des versets clairs qui n'ont pas été abrogés par d'autres versets et ils sont interdits à tous les enfants d'Adam, car ils sont l'origine du Livre. Celui qui les observe entrera au paradis et celui qui les délaisse entrera à l'enfer.

La religion et l'État ne se contredisent jamais ; au contraire, ils consolident les fondements de l'égalité citoyenne en termes de droits et de devoirs. Nous travaillons ensemble pour le bien de notre pays et le bien de tous et nous aimons le bien des autres comme les miens. Les religions sont une miséricorde, une tolérance, une humanité et un don.

La religion et l'État exigent de nous tous la solidarité sociale et qu'il n'y ait ni affamés, ni démunis, ni nus, ni sans-abris, ni nécessiteux.

(1). Sourate de la Table (Al-Mâ'ida), versets 151-153.



La religion et l'État encouragent le travail, la production, l'excellence et la perfection et ils rejettent le chômage, la paresse, le terrorisme, la négligence, la corruption, la destruction, le sabotage, les troubles, la sédition et la trahison.



Les objectifs généraux et les jugements subsidiaires

Il y a ceux qui se tiennent devant les sens évidents des Textes et ne vont pas au-delà de leur apparence littérale pour comprendre leurs buts et leurs objectifs, ou pour comprendre ce que ces nobles objectifs portent en termes de sagesse, de facilité et de simplicité. De plus, ils ne comprennent pas les objectifs généraux de la vraie charia, de sorte qu'ils prescrivent aux gens les difficultés, soit par ignorance et incompréhension, soit par l'isolement des textes de leur contexte avec une mauvaise intention.

Les savants et les ulémas ont souligné l'importance de comprendre les objectifs généraux de la législation, car ces objectifs ajustent précisément la Fatwa, redressent les affaires de la création et réalisent les intérêts du pays et du peuple. Les prescriptions dans leur intégralité sont basées sur le fait d'apporter un bénéfice ou d'éloigner le mal



ou pour les deux. L'imam al-Shatebî (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit: «Par l'extrapolation, on a trouvé que le Législateur entend les intérêts des gens et que les règles ordinaires tournent autour d'eux partout où elles s'appliquent. Ainsi, vous voyez qu'une chose est interdite dans une situation où il n'y a pas d'intérêt et si elle a un intérêt, elle est permise.»

Bon nombre des jugements subsidiaires ne peuvent être jugées que par la compréhension des objectifs généraux de la charia et à la lumière de la compréhension des règles fondamentales et générales de la jurisprudence.

Les savants et les ulémas se sont efforcés d'établir un certain nombre de principes généraux et de buts sous la forme des règles générales et subsidiaires, comme:

«Les actions ne valent que par leur intention»
- «point de préjudice ni de dommage» - «le fait d'écarter le préjudice est obligatoire» - «le préjudice ne peut être écarté en causant un autre pire»
- «Un préjudice particulier doit être encouru pour conjurer le mal public» - «prévenir le mal le mal



mineur n'est pas repoussé par la perte d'un grand intérêt» - «la difficulté impose la facilitation» - «on ne nie pas le changement de décision à cause du changement de temps» - «l'origine des avantages est la permission et le principe du mal est l'interdiction» - «La nécessité fait la loi» - «ce qui est permis par nécessité est estimé selon sa nécessité» - «l'habitude est ferme», «le connu par convention est comme une condition obligatoire» - «le mal ne s'efface pas par un mal plus grand» et «la certitude demeure dans le doute».

Or, toute question va de la justice à l'injustice, de la miséricorde à son contraire, du bienfait au mal et de la sagesse à l'absurdité, n'est pas de la charia. Il ne suffit pas à une personne qui traite des questions religieuses de connaître certaines règles sans d'autres ou d'être un simple gardien des règles sans en comprendre les sens et les objectifs. Ainsi, il s'arrête devant la règle : «le fait d'écarter le préjudice est obligatoire», sans se rendre compte que le préjudice n'est pas écarté par un préjudice semblable ou plus grand que lui ou que le mal spécifique est encouru pour conju-



rer le mal général. Il s'arrête aussi aux limites de leur dire : «Prévenir le mal prime sur le bienfait», sans se rendre compte que le mal mineur n'est pas repoussé par la perte d'un grand intérêt, que si deux maux se contredisent, le plus grand est repoussé par le plus léger. Au contraire, il doit plutôt sonder la profondeur de ces règles d'une manière qui lui permette de juger avec justesse. Sachons que les objectifs généraux sont basés sur l'observation des intérêts du pays et du peuple, représentés dans les six fondements, qui sont la préservation de la religion, de la patrie, de l'âme, de l'argent, de la raison et de l'honneur. Partout où est l'intérêt du pays et du peuple, il y a la charia de Dieu. Allah dit:

❖ **C'est Allah qui a voulu que cette croyance fût inhérente à la nature de l'homme. Et l'ordre établi par Allah ne saurait être modifié. Telle est la religion de la rectitude, mais la plupart des hommes n'en savent rien⁽¹⁾.** ❖

(1). Sourate des Byzantins (Ar-Rûm), verset 30.



Le contrat de la citoyenneté

Il ne fait aucun doute que bon nombre des problèmes modernes et des discordes communautaires ou internationales, peuvent être résolus en approuvant le principe de l'égalité des citoyens et en consolidant la jurisprudence de la citoyenneté comme alternative à la jurisprudence de la minorité et de la majorité. Le terme «minorité et majorité» fait d'emblée sentir qu'il y a deux groupes, l'un fort et l'autre faible, même numériquement. Quant au principe d'égalité des citoyens, il dissout les fanatismes religieux, ethniques, sectaires, tribaux et tous les autres fanatismes faux et destructeurs.

En outre, la vraie citoyenneté signifie une bonne loyauté et une belle appartenance à la patrie et le souci de la sécurité, de la stabilité, du progrès, de la renaissance et de l'avancement de l'État national. L'État national signifie le respect du contrat de citoyenneté entre les personnes et l'État et un engagement total envers l'égalité des droits et des devoirs parmi tous les citoyens de la



nation sans aucune distinction fondée sur la religion, la couleur, la race, le sexe ou la langue.

La légitimité de l'État national n'est pas sujette à controverse ou à questionnement. Il s'agit plutôt d'une origine bien établie et indispensable dans notre réalité contemporaine, dans la mesure où certains savants et penseurs ont souligné que la défense des patries prend parfois le pas sur la défense des religions, car la religion doit avoir une patrie pour la contenir et la protéger. Raison pour laquelle, les ulémas ont décidé que si l'ennemi entre dans un pays musulman, le djihad et repousser l'ennemi deviennent un devoir individuel pour le peuple de ce pays, leurs hommes et femmes, grands et petits, forts et faibles, armés et non armés, chacun selon ses capacités même s'ils périssent tous. Si la défense de la patrie n'était pas l'un des objectifs les plus importants de la charia, ils pourraient quitter les patries pour se sauver eux-mêmes et leur religion.

Nous affirmons que la prise de conscience de la patrie et des défis auxquels l'État national



est confronté nécessitent la compréhension des conspirations ourdies qui veulent épuiser l'État, du danger des terroristes, des agents et des traîtres et le travail pour débarrasser la patrie de leurs maux et de leurs péchés.

Certes, travailler à renforcer le pouvoir de l'État national et à consolider ses fondements est une exigence religieuse et nationale. Quiconque veut saper la structure de l'État, perturber son progrès, détruire son infrastructure, terroriser ses citoyens, est un criminel contre sa religion et sa patrie.

Cependant, la citoyenneté n'est pas une faveur d'une personne à une autre. C'est plutôt un droit, voire des obligations et des droits égaux. Tout droit est assorti d'un devoir. Il ne fait aucun doute que le principe du droit et du devoir ou le droit contre le devoir est l'un des principes justes et importants qui contribuent à la réforme de la société, que ce soit dans les droits et devoirs mutuels entre les parents et leurs enfants, les époux, les voisins, les amis, les partenaires dans la pa-



trie, le citoyen et son État, les travailleurs et leurs chefs ou entre l'enseignant et l'apprenant.

Nous avons besoin d'établir le principe du droit contre le devoir dans tous les domaines de nos vies et de nos relations, puisque ni la vie ni les relations ne peuvent être redressées d'un seul côté, de sorte que l'un des deux côtés est modéré et l'autre est incliné. Les affaires sont redressées par les deux côtés ensemble. Par l'accomplissement des droits et des devoirs ensemble, nous accomplissons ce qui est prescrit pour qu'Allah nous bénisse.

La jurisprudence de la citoyenneté exige de respecter le principe de compétence et d'offrir des chances égales à tous les citoyens sans discrimination. Dans le domaine des travaux publics et communautaires, il n'y a ni de conflits ni d'exclusions sur la base de la religion, du sexe ou de la race. Les chances sont égales et les devoirs sont égaux.

Parmi les choses les plus importantes, on cite



l'intégration, l'assimilation et la prise en charge des personnes âgées et ayants des besoins spéciaux. On les considère comme des citoyens avec pleins droits et devoirs et non pas comme des personnes différentes. C'est pourquoi nous avons lancé avec le Conseil National du Handicap l'initiative «Non aux Discriminations». La société est avec tous ses enfants à travers leur solidarité, leur intégration, leur coopération et leur participation et leur construction. Chacun de ses membres est un ajout positif, pas un nombre déduit de son solde ; il est pour eux tous et par eux tous. Dans cet esprit, les nations se construisent, prospèrent et progressent jusqu'à ce qu'elles soient dans les rangs des nations avancées et développées. C'est ce que nous devons adopter afin d'amener notre chère Égypte à la place qu'elle mérite dans les rangs des pays développés.



La moralité publique

Les nations civilisées et les pays développés sont ceux qui font du respect de la morale publique un mode de vie et ne la considèrent pas comme superflue ou en marge de la vie.

La morale publique ne s'éloigne pas de système de valeurs, de morale et d'humanité telles la propreté, l'ordre, la noblesse, le respect des personnes âgées, l'honneur des femmes, la pitié pour les jeunes et les faibles et les gens déterminés et le bon goût. Les Compagnons ont dit au Prophète: «Ô Messager d'Allah, qui est le meilleur bien aimé auprès d'Allah». Il a dit «Celui qui a le meilleur comportement⁽¹⁾.»

Il ne fait aucun doute que la pudeur est l'un des piliers les plus importants de la morale publique. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit:

(1). Le livre intitulé al-Moustadraq d'al-Hakim, hadith numéro 8214.



«Parmi ce que les gens ont retenus des paroles prophétiques anciennes celle-ci : si tu n'as pas de pudeur, fais ce qu'il te plaît⁽¹⁾ !»

«Quiconque mendie alors qu'il a quelque chose pour lui suffire viendra le Jour de la Résurrection et sa demande sera des rainures, des égratignures ou des taches sur son visage⁽²⁾.»

Le poète a dit : «Si l'eau du visage diminue, sa pudeur diminue. Et il n'y a pas de bonté dans le visage dont l'eau diminue. Votre pudeur, alors préservez-la pour vous. L'acte du généreux indique plutôt sa timidité.»

Antara a dit : «Celui qui a vu la querelle vous dira que je suis audacieux lors la bataille et abstinent lors de la distribution du butin.»

L'imam Ali (que Dieu soit satisfait de lui) a dit : «Déplacer le rocher du bas des montagnes m'est plus aimé que les dons des hommes. Les gens

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 3484.

(2). Sounan d'al-Tirmidhi, hadith numéro 650.



m'ont dit qu'il y a une honte à gagner, alors j'ai répondu que la honte est dans l'humiliation de la demande.»

Parmi l'étiquette générale : entretenir les routes et les lieux publics, ne pas y apparaître d'une manière inconvenable, les laisser propres et les embellir. On fait les mêmes choses dans les cours des maisons, leurs entrées et leurs toits. Le Prophète a dit:

«La foi se compose d'environ soixante-dix branches : la meilleure d'entre elle est la parole -La Ilaha Illa Allah-, la plus basse d'entre elle est le fait de retirer un objet gênant du chemin et la pudeur est une branche de la foi⁽¹⁾.»

Parmi l'étiquette générale : choisir le mot en s'adressant aux gens, afin qu'il soit de la meilleure façon. Allah dit: **«dites des paroles bienveillantes aux gens⁽²⁾»**.

(1). Sahih de Mouslim, hadith numéro 35.

(2). Sourate de la Vache (al-Baqara), verset 83.



Parmi l'étiquette générale : ne pas utiliser ce qui appartient aux autres sans autorisation, même s'il s'agit d'une petite chose, comme un stylo, des serviettes, un chapelet, etc.

Parmi l'étiquette générale: respecter la vie privée des gens et ne pas intervenir dans leurs affaires. Notre Prophète a dit: ﴿**Comme signe de la bonne croyance de l'homme est son abandon de ce qui ne le concerne pas**⁽¹⁾.﴾ On dit: «Quiconque intervient à ce qui ne le concerne pas entend ce qui ne le satisfait pas.»

Parmi l'étiquette générale : ne pas parler de quelque chose sans connaissance ni compréhension, afin qu'il ne soit pas ridicule.

Parmi l'étiquette générale : observer le goût commun dans le mouvement et l'habillement ; préserver l'étiquette de manger, de boire et de dormir et montrer tous les éléments de la généro-

(1). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 2317.



sité, de la magnanimité et de la noblesse. D'après Abd Allah Ibn Bousr, lorsque le Messager d'Allah est venu à la porte de certaines personnes, il ne lui a pas fait face carrément, mais a fait face au coin droit ou gauche et a dit : **﴿Que la paix soit sur vous ! Que la paix soit sur vous⁽¹⁾ !﴾**

Parmi l'étiquette générale : aider et soutenir les faibles. D'après Abu Dhar, le Prophète a dit : «Chaque jour, toute âme doit donner une aumône.» Abou Dhar lui a dit: «Comment le faire et nous sommes pauvres !» Il a répondu: «Allah ne vous a-t-il pas donné de quoi faire des aumônes ? Toute tasbiha (le fait de dire Gloire à Allah ou Subhana Alla) est une aumône, toute takbira (Allahou akbar), toute tahmida (al-Hamd lillah) et toute tahlila (laa ilaha illa Allah) sont des aumônes comme le sont le fait d'ordonner le bien et d'interdire le mal et les rapports sexuels.» Ils dirent : «Ô Messager d'Allah, l'un de nous pourrait

(1). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 5186.



obtenir une récompense du simple fait d'assouvir ses plaisirs charnels ?» Il leur dit : «Ne voyez-vous pas que s'il les assouvissait illégalement, il commettrait un péché ? C'est pourquoi il est récompensé pour s'être contenté de ce qui est légal⁽¹⁾.»

(1). Mousnad d'Ahmad, hadith numéro 2148.



La paix que nous recherchons

La paix signifie la sécurité et est l'une des meilleures bénédictions de Dieu à Ses créatures. Allah le Tout-Puissant dit:

﴿Il les a préservés de la faim et les a rassurés de la crainte⁽¹⁾.﴾ ﴿Allah propose la parabole d'une cité qui vivait dans la paix et la tranquillité et vers laquelle coulaient à flots des richesses de toutes parts. Or, elle méconnut les bienfaits d'Allah, qui, en punition de ses méfaits, lui fit connaître les affres de la faim et de la peur⁽²⁾.﴾

De même, notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «Celui d'entre vous qui se lève le matin ne souffrant d'aucun mal dans son corps, en sécurité parmi les siens et possédant la nourri-

(1). Sourate des Qurayshites (Quraysh), verset 4.

(2). Sourate des Abeilles (al-Nahl), verset 112.



ture de sa journée, c'est comme si l'on avait amassé pour lui tous les biens de ce bas monde⁽¹⁾.»

La sécurité est comme la santé qui est une couronne sur la tête des personnes en bonne santé dont la valeur n'est connue que de ceux qui ont perdu la santé ou une partie de celle-ci. De même, la sécurité de la vie, des biens et de l'honneur d'une personne dans sa patrie est aussi une couronne sur la tête des patriotes honorables qui n'est connue que des effrayés et des sans-abris dans leur pays ou à l'étranger. Nous demandons à Dieu la sécurité et de conserver nos patries, notre sang, notre honneur et nos biens.

La sécurité, la sûreté et la paix sont l'objectif de toute personne noble et honorable et parvenir à la paix est une exigence religieuse et nationale et un objectif humain commun. Les mots : paix, sécurité et islam proviennent tous d'une racine linguistique, qui est «paix» et la caractéristique la

(1). Sounan d'al-Tirmidh, hadith numéro 2346 et le livre intitulé al-Adab al-Moufrad d'al-Boukhari, hadith numéro 300.



plus importante de cette racine linguistique est son indication des significations de paix et de tranquillité. Dans ce contexte, notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «Le vrai musulman est celui dont les musulmans sont à l'abri de sa langue et de sa main⁽¹⁾.»

Il signifie l'absence de tout mal de sa part à tout être humain sur la surface de la terre, que ce mal se fasse par un mot ou par une action. La langue est le symbole de la parole et la main est le symbole de l'action : écrire, dessiner, frapper ou similaire. Si le mal n'est pas causé par des mots ou par des actes, sa réalisation est absolument niée. Ainsi, le musulman est la clé de tout bien, fermé à tout mal et pacifique avec l'univers entier: avec les êtres-humains, les pierres et les arbres, les animaux et les objets inanimés.

Notre religion est la religion de la paix, notre Seigneur est la paix et de Lui vient la paix et notre Prophète (que Dieu le bénisse et lui accorde la

(1). Mousnad d'Ahmad, hadith numéro 7086.



paix) est le Prophète de la paix qui nous a commandé de répandre la paix et d'en faire la culture d'une nation en disant:

«Vous n'entrerez pas au Paradis tant que vous ne croirez pas ; et vous ne croirez pas tant que vous ne vous aimerez pas mutuellement ! Ne vous indiquerais-je pas une chose qui, si vous l'accomplissez, fera que vous vous aimiez mutuellement ? Répandez le salut entre vous⁽¹⁾ !»

«Ô gens ! Propagez le salut parmi les gens, unissez les liens de parenté, nourrissez les gens et priez quand les gens dorment, vous entrerez alors au Paradis en toute tranquillité⁽²⁾.»

Notre salutation dans l'islam est la paix ; le paradis est la demeure de la paix ; la salutation des gens du paradis au paradis est la paix ; la salutation des anges avec les gens est la paix. En parlant de la Nuit du Destin, Allah Tout-Puissant dit : «C'est au cours de cette nuit que règne une paix

(1). Sahih de Mouslim, hadith numéro 54.

(2). Sounan d'Ibn Majah, hadith numéro 3251.



ineffable jusqu'au lever de l'aurore.» Il a donc fait de la paix un pilier et une fondation sur lesquels tournent le mouvement de l'univers et de la vie. Et notre religion nous a interdit de penser du mal de ceux qui nous ont accueillis avec la paix. Allah dit: «Ne vous hâtez pas de traiter en ennemi celui qui vous adresse un salut amical en lui disant : ﴿Tu n'es pas croyant⁽¹⁾ !﴾ Au contraire, il nous a interdit de ne pas tenir nos mains à quiconque nous tendrait la main en paix. Allah dit: ﴿S'ils penchent pour la paix, fais de même en te confiant en Allah⁽²⁾.﴾

Cependant, la paix que nous recherchons est la paix de la justice, du fort et du brave, qui a un bouclier, une épée et une force pour la préserver et la protéger. La lecture du contexte coranique confirme que la paix ne peut être atteinte que pour les forts. Raison pour laquelle, le verset ﴿S'ils penchent pour la paix, fais de même⁽³⁾.﴾ est cité

(1). Sourate des Femmes (al-Nisaa'), verset 94.

(2). Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl), verset 61.

(3). Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl), verset 61.



après le verset **﴿Préparez contre eux tout ce que vous pouvez comme force⁽¹⁾.﴾**

Si notre Prophète (que la prière et la paix de Dieu soient sur lui) avait dit : «La force est le tir à l'arc⁽²⁾.» et que le tir à l'arc dans le contexte de son temps était des flèches, il est devenu à notre époque actuelle des lance-roquettes, des bombardiers et des drones. Il est, donc, impératif pour nous de construire une force moderne qui protège sans transgression. La dissuasion est plus importante que la confrontation à la guerre. Les pays qui possèdent la force parviennent à une dissuasion qui empêche la guerre, tant que leur objectif est la paix et la protection de leur sécurité, non pas l'oppression ou l'agression contre les autres et tant que leur force est une force rationnelle. Alors, après tout cela vient le verset de la paix pour confirmer que la vraie paix est la paix fondée sur la justice, qui a le pouvoir de la proté-

(1). Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl), verset 60.

(2). Sahih de Mouslim, hadith numéro 1917.



ger. Allah dit: ﴿**S'ils penchent pour la paix, fais de même en te confiant en Allah**⁽¹⁾﴾.

La paix est la véritable alternative à la guerre et à l'injustice humaine envers les autres êtres humains, qu'elle soit directe ou indirecte, intentionnelle ou non. La paix ne signifie pas seulement la non-confrontation dans les guerres conventionnelles et la paix humaine que nous recherchons est bien plus large que cela. Le monopole de certains pays sur les médicaments, par exemple lors de la crise de Corona ou sur la nourriture pour ceux qui en ont besoin, est une grave injustice. Le non-respect des conventions climatiques par certains pays qui sont indifférent aux effets des changements climatiques sur les pays exposés aux dangers de ces changements est une injustice flagrante de la part de l'homme envers son prochain et envers les habitants de ces pays.

Nous affirmons que la paix n'est faite ni par des lâches ni par les faibles, mais elle est faite

(1). Sourate des Prises de guerre (Al-Anfâl), verset 61.



par les forts. Le courage de la paix n'est jamais inférieur à celui de la guerre. C'est ce que nous envoyons dans un message clair à tous les gens sains d'esprit du monde en disant: «venez avec nous pour traiter les répercussions de la propagation du virus Corona et les effets négatifs du changement climatique, pour faire de véritables initiatives de paix une alternative à l'oppression humaine, que ce soit intentionnellement ou non et pour se réunir afin de renoncer à toutes les causes de guerre et de conflit et de les remplacer par des cadres de coopération, de compréhension, d'intégration et de paix.»



L'extrémisme et la négligence

L'extrémisme et la négligence sont l'antonyme de la modération. L'imam al-Awza'î a dit: «L'ordre d'Allah est contesté par le diable à travers deux choses: l'exagération ou la négligence.»

Notre religion tolérante est basée sur la modération et l'équilibre dans leurs sens les plus élevés et dans toute chose même dans le domaine du culte. Lorsque le Prophète (sur lui la paix et le salut) entra à la mosquée et vit une corde tendue entre deux piliers, il demanda : «Qu'est-ce que cette corde ?» - «C'est à Zaïnab !» lui répondit-on «Lorsqu'elle est fatiguée, elle s'y accroche.» - «Détachez-la !» dit le prophète «Priez tant que vous êtes en forme et lorsque vous vous sentez fatigués, allez dormir⁽¹⁾ !» Et lorsque le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) est passé près de Sa'd (qu'Allah l'agrée) alors que

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 1150.



ce dernier faisait les ablutions, il a dit : «Qu'est-ce que ce gaspillage ô Sa'd ?». Sa'd (qu'Allah l'agrée) a dit : «Y a-t-il du gaspillage dans les ablutions ?» Le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit : «Oui, même si tu es au bord d'un fleuve qui coule.»

Même dépenser, que ce soit pour soi ou pour les autres sous n'importe quelle forme, exige la modération, comme le dit Allah Gloire à Lui, dans Son Livre saint: **﴿Et Ceux qui, dans leurs dépenses, tiennent un juste milieu, de façon à n'être ni avares ni prodigues⁽¹⁾.﴾** **﴿Ne tiens pas la main collée à ton cou par avarice et ne donne pas non plus à pleines mains, si tu ne veux pas être blâmé ni éprouver des regrets⁽²⁾ !﴾**

Le coran affirme la modération dans toutes ses dimensions. Allah dit: **﴿N'élève pas trop la voix dans la salât et ne l'effectue pas non plus à voix basse. Mais entre les deux, adopte le juste**

(1). Sourate du Discernement (Al-Furqân) verset 67.

(2). Sourate du Voyage nocturne (Al-Isrâ'), 29.



milieu⁽¹⁾. ﴿Allah vous dit qu'il s'agit d'une vache ni trop vieille ni trop jeune, mais d'un âge moyen. Exécutez donc l'ordre qui vous est donné⁽²⁾ !﴾ Et les sages disent : «Ne soyez ni mouillés, pour ne pas être pressés, ni sec, pour ne pas être brisés».

Tous les messages célestes ont été envoyés comme une miséricorde aux gens. Allah dit: ﴿**Tâ - Hâ. Nous t'avons envoyé le Coran non pas pour te rendre malheureux⁽³⁾.**﴾ Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit: «J'ai laissé parmi vous deux choses auxquelles si vous vous accrochez vous ne vous égarerez jamais: le Livre d'Allah et la Sunna de son Messager⁽⁴⁾.»

Cependant, l'humanité en général a été affligée par deux extrémismes contradictoires d'une extrême sévérité: le premier tue, sabote, détruit,

(1). Sourate du Voyage nocturne (Al-Isrâ'), 110.

(2). Sourate de la Vache (al-Baqara), verset 68.

(3). Sourate de Tâ-Hâ (Tâ-Hâ), versets 1-2.

(4). Le livre intitulé al-Moustadrak ala al-Hakim, hadith numéro 319.



verse le sang au nom des religions et sous leur bannière, déforme les textes et les exclue de leur contexte et les religions sont libres de tout cela. L'autre va à l'extrême de l'autre côté par la négligence ou la dissolution. En tout cas, l'extrémisme est rejeté et refusé, que ce soit par une exagération comme nous l'avons vu et nous le constatons de la criminalité des groupes extrémistes faisant du commerce de religion, ou qu'il s'agisse de négligence, de désintégration et de déviation des valeurs et de la morale ou de la destruction des constantes.

Le danger de l'exagération est pareil à celui de la négligence, car Allah dit:

«Celui qui se détournera de mon Rappel, mènera une vie pleine d'amertume et sera frappé de cécité, lorsque Nous le ressusciterons, le Jour du Jugement dernier. Seigneur, dira-t-il, pourquoi m'as-Tu ressuscité aveugle alors que sur Terre je voyais ?»

«Il en est ainsi, lui dira le Seigneur. Nous t'avons bien envoyé Nos preuves et tu les as



négligées ; eh bien, c'est ton tour, à toi d'être négligé⁽¹⁾ !»

Le Noble Coran nous a toujours parlé de nations et de villages qui n'ont pas cru aux bénédictions de Dieu (le Puissant et Sublime), ont démenti Ses Messagers et ont pris le chemin de la perversion comme le cas des villages du peuple de Lot. Alors, quand ils allaient trop loin dans leurs perversions, la conséquence était: **﴿Et lorsque Notre ordre fut donné, Nous renversâmes la cité de fond en comble et fîmes pleuvoir sur elle, par rafales, des cailloux brûlants d'argile, portant une marque connue de ton Seigneur et toujours prêts à s'abattre sur les oppresseurs⁽²⁾.﴾**

(1). Sourate de Tâ-Hâ (Tâ-Hâ), versets 124-127.

(2). Sourate de Hud, versets 82-83.



Le Fiqh de la prédication islamique (1)

La Dawa islamique est une science, un art, une expérience et une formation et ce n'est pas seulement une question de réussite scolaire. Elle nécessite de nombreux éléments, dont le premier est sans aucun doute la sincérité de l'intention auprès de Dieu qui dit: **﴿Qui donc tiendrait un meilleur discours que celui qui appelle les hommes à Allah, fait œuvre pie et proclame tout haut son appartenance à l'islam⁽¹⁾ ?﴾** Le prédicateur n'utilise pas la religion pour gagner l'argent ou tirer un intérêt.

Tous les prophètes ont souligné qu'ils ne cherchent pas de salaire pour leur appel à Dieu (Puissant et Majestueux), comme Allah, Gloire à Lui, dit au nom de notre maître Noé (que la paix soit sur lui):

﴿Ô mon peuple ! Je ne vous réclame en re-

(1). Sourate des Versets détaillés (Fussilat), verset 33.



tour aucun salaire, car je n'attends de rétribution que de mon Seigneur. De plus, je ne puis repousser ceux qui ont cru et qui auront un jour à rencontrer leur Seigneur. Mais je vois bien que j'ai affaire à un peuple d'ignorants⁽¹⁾ ! ﴿

Au nom de notre maître Hud, Allah dit: **«Je ne vous réclame aucun salaire. Je n'attends ma récompense que du Seigneur de l'Univers⁽²⁾.»** ﴿

Au nom de notre maître Saleh, Il dit: **«Je ne vous réclame aucun salaire ; je n'attends ma récompense que du Seigneur de l'Univers⁽³⁾.»** ﴿

Au nom de notre maître Lut, Il dit: **«Je ne vous réclame aucun salaire, car je n'attends ma récompense que du Seigneur de l'Univers⁽⁴⁾.»** ﴿

Au nom de notre maître Chou'ayb, Il dit: **«Je ne vous réclame aucun salaire, car je n'attends ma récompense que du Seigneur de l'Univers⁽⁵⁾.»** ﴿

(1). Sourate de Hud, verset 29.

(2). Sourate des Poètes (al- Chou'araa'), verset 127.

(3). Sourate des Poètes (al- Chou'araa'), verset 145.

(4). Sourate des Poètes (al- Chou'araa'), verset 164.

(5). Sourate des Poètes (al-Chou'araa'), verset 180.



Au nom de notre maître Muhammad, Il dit:
«Dis-leur : ﴿Le salaire que je pourrais vous demander, gardez-le pour vous ! C'est d'Allah que j'attends mon salaire. Il est le Témoin de toute chose⁽¹⁾.﴾»

L'un des facteurs les plus importants pour le succès de la prédication islamique est la prise en compte de la condition, de la culture et de la compréhension de celui qui est appelé. Notre maître Ali (qu'Allah l'agrée) avait l'habitude de dire : «Parlez aux gens de ce qu'ils savent. Vous-driez-vous qu'on vous dise un mensonge à la part de Dieu et de Son messenger⁽²⁾.» Si vous parlez avec un homme par une manière incompréhensible, il dira, probablement, qu'il n'y croit pas.

On doit aussi tenir compte des circonstances du milieu, des coutumes, des traditions, des temps et des lieux des gens. C'est ce que les érudits ont souligné par la fatwa qui peut

(1). Sourate des Saba' (Saba'), verset 47.

(2). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 127.



changer avec le changement de temps, de lieu ou de conditions. Ce qui était prépondérant à une époque peut devenir probable à une autre époque et ce qui était probable peut devenir prépondérant si les circonstances, les conditions ou les milieux ont changé. Raison pour laquelle, le savant, le prédicateur, le mujtahid et le mufti doivent tenir compte de tout cela.

L'une des choses les plus importantes que le prédicateur doit prendre en compte le comblement des lacunes faites par les harceleurs de la prédication et des prédicateurs. Le prédicateur sélectionne les mots et garde le discours loin de toutes les expressions ambiguës ou des multiples interprétations, pour ne pas leur laisser l'occasion.

De même, le prédicateur doit distinguer très clairement entre le permis et le réel et entre ce qui peut être exposé au public et ce qui ne doit pas être exposé. Tout ce qui est permis n'est pas acceptable pour toute la création et dans tous les milieux. Il faut tenir compte du changement de



temps et de lieu avec intelligence. Le prédicateur tient compte de l'état du progrès, du développement et de la civilisation accélérée dans le monde d'aujourd'hui, ainsi que de tous les facteurs connexes de la civilisation et du développement humain et des exigences des systèmes de protocole modernes.



Le Fiqh de la prédication islamique (2)

La compréhension de la religion de Dieu est une grande bénédiction, car notre maître (à lui bénédiction et salut) a dit: «Si Allah veut faire du bien à une personne, il lui fait comprendre la religion. Quant à moi, Je suis seulement un distributeur, mais c'est Allah qui donne. (Et rappelez-vous) que cette nation restera dans ordre d'Allah sans que ceux qui la contredisent ne peuvent lui porter préjudice et ce jusqu'à l'avènement du décret d'Allah⁽¹⁾.»

L'appel à Allah nécessite la sagesse, car Allah dit: **«Appelle à la Voie de ton Seigneur avec sagesse et par de persuasives exhortations. Sois modéré dans ta discussion avec eux⁽²⁾.»**

Raison pour laquelle, cette sagesse et cette bonne exhortation font de la position du prédi-

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 71.

(2). Sourate des Abeilles (al-Nahl), verset 125.



cateur qui voit le désobéissant comme celle d'un médecin, non un juge ni un bourreau. Le rôle des Ulémas est d'expliquer, non de guider, ni de juger, ni de punir, car la punition dans le monde se fait par la loi et la punition dans la vie future n'appartient qu'à Allah. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit:

«Il y avait deux hommes parmi les Bani Israël qui ne suivaient pas la même voie. L'un d'eux était un pécheur et l'autre était une personne qui faisait des efforts dans l'adoration. Celui qui faisait des efforts dans l'adoration ne cessait de voir l'autre commettre des péchés et il lui disait: «Arrête de faire cela !» Un jour il l'a vu en train de commettre un péché et lui a dit: «Arrête de faire cela !» L'autre lui a dit: «Laisse-moi ! Par mon Seigneur, est-ce que tu as été envoyé pour me surveiller ?» Alors, il a dit: «Par Allah ! Allah ne va pas te pardonner et Il ne va pas te faire rentrer dans le paradis !» Alors, les âmes des deux hommes ont été prises et ils ont été rassemblés auprès du Seigneur des mondes qui a dit à celui qui faisait des efforts dans l'adoration: «Est-ce que



tu savais ce que J'allais faire ou possédais-tu ce qu'il y a dans Ma Main ?» Et Il a dit au pécheur: «Va et rentre dans le paradis par Ma miséricorde.» Puis il a dit concernant l'autre: «Ramenez le dans le feu». Abou Houreira (qu'Allah l'agrée) a dit: «Je jure par Celui qui détient mon âme dans Sa Main ! Il a prononcé une parole qui lui a fait perdre sa vie d'ici-bas et celle de l'au-delà⁽¹⁾.»

La prédication nécessite une clairvoyance et une perspicacité, car Allah dit au nom de notre prophète Muhammad: «Dis : **Voici ma voie ! J'appelle les hommes à Allah, moi et ceux qui me suivent, en toute clairvoyance ; et je ne suis pas, par la grâce du Seigneur, du nombre des idolâtres⁽²⁾.**»

La perspicacité dans la prédication exige de la douceur comme notre Prophète nous l'a enseigné dans sa prédication pratique. Mu'âwiyah ibn Al-Ḥakam As-Sulamî (qu'Allah l'agrée) a dit: «Pen-

(1). Sounan d'Abi Dawoud, hadith numéro 4901.

(2). Sourate de Youssouf, verset 108.



dant que je priais avec le Messager d'Allah (à lui bénédiction et salut), l'un des fidèles éternua. J'ai alors dit: «Qu'Allah te fasse miséricorde !» Les gens me lancèrent des regards, alors je m'exclamai : «Que ma mère me perde ! Qu'avez-vous à me regarder ainsi ?» Ils se mirent alors à frapper des mains sur leurs cuisses. Je compris qu'ils voulaient me faire taire donc je me tus. Le Messager d'Allah (à lui bénédiction et salut) acheva la prière. Que mon père et ma mère soient sacrifiés pour lui ! Je n'ai jamais vu d'instructeur, avant ou après lui, donner un meilleur enseignement. Par Allah ! Il ne réprimanda point, ni ne me frappa, ni ne m'insulta. Il a dit : «Cette prière, rien n'y convient parmi les paroles des hommes ; ce n'est que la glorification, la proclamation de la grandeur d'Allah et la récitation du Coran⁽¹⁾.»

Cependant, il y a des gens qui ne sont ni savants ni Mujtahids ni spécialistes ni étudiants dans le domaine religieux et qui se considèrent des juges et des bourreaux. Alors, ils se sont em-

(1). Sahih de Mouslim, hadith numéro 537.



pressés d'accuser la communauté d'innovation, d'ignorance et de blasphème, jusqu'à ce que leurs fanatiques utilisent l'explosion et l'effusion de sang. Raison pour laquelle, on a besoin d'un mouvement rapide, fort et audacieux pour affronter à la fois la stagnation et la pensée extrémiste, afin de débarrasser la société et l'humanité du danger de l'extrémisme idéologique, du terrorisme, de l'effusion de sang, de la terrorisation des innocents, de la démolition des patries et du sabotage. Allah n'aime ni la corruption ni les corrupteurs ; notre religion est celle de la construction et notre appel devrait être ainsi avec sagesse et bonne prédication.



Le Texte sacré et la pensée humaine

Le Texte sacré est une chose et la pensée humaine est quelque chose d'autre et il n'est pas permis de mettre l'un au rang de l'autre. Mettre le Texte sacré au rang de pensée humaine est un crime contre la religion et le Texte sacré ; mettre la jurisprudence des savants, des juristes, des penseurs et des écrivains au statut du Texte sacré est une voie de stagnation, de pétrification et d'égarement.

Bien que notre monde contemporain regorge de cultures multiples, comme les écoles de pensée, de science et de philosophie qui enrichissent notre vie réelle, ceux qui ont été touchés par la stagnation intellectuelle s'arrêtent à des stades précis de la pensée humaine qu'ils ne dépassent pas. Ils sont biaisés envers chaque ancien seulement à cause de son antiquité. Même dans la pensée, la littérature et la créativité, ils préfèrent tous les anciens à tous les modernes. Ils sont semblables à



ce qu'Ibn Qutayba et d'autres ont raconté où l'un des poètes a dit des vers à Al-Asma'i. Al-Asma'i lui a dit : «C'est le brocart de Khusrawani» ; c'est-à-dire une bonne poésie louée. Puis Al-Asma'i a poursuivi : «Ces vers sont-ils à qui ?» Le poète a répondu : «Je les ai composés la nuit.» Al-Asma'i a immédiatement changé d'avis, en disant : «Ces vers ne sont pas transparents.» C'est uniquement à cause de son fanatisme aux vieux, quelle que soit la qualité.

Beaucoup de nos savants, écrivains, penseurs et philosophes l'ont répliqué avec des critiques et des réfutations, soulignant que Dieu (le Puissant et le Sublime) n'a pas distingué les hommes par la science, la jurisprudence, la diligence, la poésie, la créativité, le peuple, le temps, le lieu. Raison pour laquelle, ils ne privilégient pas l'ancien grâce à son antiquité et ils ne réduisent ni le moderne ni le contemporain à cause de sa modernité ou de sa contemporanéité. La préférence pour eux est logique et objectif, c'est-à-dire qu'on ne regarde pas celui qui a dit, mais plutôt ce qui est dit. On juge l'acte, non pas le faiseur, le texte, non pas



celui qui l'a dit et la créativité et non pas l'artiste. En effet, chaque cheval a un revers, chaque érudit a une glissade et chaque artiste a une chute, car la perfection n'appartient qu'à Allah seul et l'infaillibilité est destinée seulement à Ses prophètes et à Ses messagers.

D'autre part, il y a un autre groupe qui extravague dans sa modernité et déchaîne l'esprit humain jusqu'à enlever la sainteté du sacré et reléguer les textes sacrés au statut de textes humains qui sont susceptibles à la critique et à la réfutation.

Certains, en particulier dans les groupes extrémistes, tiennent, par ignorance et bêttement, leurs cheikhs, princes et guides au statut du Noble Coran ou plus. La plupart des jeunes des groupes extrémistes placent les paroles de leur guide au-dessus de toute considération et ils les considèrent comme infaillibles. L'un d'eux peut vous discuter autour de votre compréhension du texte coranique si elle contredit les paroles, les livres, les conférences et les interprétations de



son cheikh, mais il ne vous autorise pas à contredire ou à discuter les paroles de son cheikh qui sont saintes pour lui. La question de la déification des êtres humains, de leur sanctification ou de leur élévation au niveau des Mahdis attendus de ces extrémistes est extrêmement dangereuse pour la saine pensée logique.

Nous faisons une distinction claire et sans ambiguïté entre honorer les savants, sanctifier les êtres humains, essayer de les sanctifier ou considérer leurs avis comme l'avis de l'Islam. À l'exception de notre prophète infallible (à lui bénédiction et salut), tous les avis sont discutables. Raison pour laquelle, nous affirmons toujours que nos institutions religieuses ne sont ni des institutions sacerdotales ni des inquisitions, car leur mission est l'explication et non pas le jugement.

Il y a un besoin urgent de poursuivre l'utilisation de la raison dans la compréhension du Texte à la lumière des faits de la réalité et de la préservation des principes de la charia. On prête une grande attention aux différentes dimensions



culturelles et on équilibre dans nos vies entre l'étude des sciences appliquées et l'étude de la psychologie, de la sociologie, de la philosophie, de la littérature, de l'histoire, de la civilisation et de l'urbanisme. Les sociétés ont donc besoin de ceci et de cela et de toutes pensées humaines qui profitent à l'humanité dans ses affaires religieuses ou mondaines.



La philosophie de la gouvernance

La philosophie de la gouvernance dans l'Islam est basée sur l'observation des intérêts des gens. Ainsi, là où est l'intérêt, alors il y a la charia de Dieu (Puissant et Majestueux). Tout ce qui réalise la sécurité, la sûreté et la stabilité et travaille à la construction de l'univers et au bonheur des êtres humains se conforment avec les buts des religions. Tout ce qui mène à l'injustice, à la corruption ou à l'arriération est en contradiction avec les vraies religions et leurs nobles buts. L'Islam n'a pas fixé de cadre rigide, silencieux et spécifique du système de gouvernement intouchable ; il a plutôt posé des fondements et des critères qui, lorsqu'ils ont été atteints, la règle rationnelle sera reconnue par l'Islam et lorsqu'ils sont abandonnés, la gouvernance sera devenue défectueuse et turbulente.

Le titre le plus important de tout système de gouvernance rationnelle est la mesure dans la-



quelle il réalise les intérêts du pays et du peuple et au moins la mesure dans laquelle il fonctionne et s'efforce d'y parvenir. Ainsi, toute gouvernance cherche à atteindre les intérêts du pays et du peuple à la lumière des significations de la justice, de l'égalité et de la liberté disciplinée, loin du chaos, du favoritisme et de la priorité de l'appartenance sur la compétence, est une gouvernance bien guidée et raisonnable.

Sous ce titre principal, de nombreux détails visent dans leur intégralité à réaliser la justice sous toutes ses formes politiques, sociales et judiciaires parmi tous les êtres humains et à ne pas discriminer les personnes sur la base de la couleur, du sexe ou de la race. Il n'y a pas de contrainte en religion et personne n'est forcé de l'embrasser.

Chaque gouvernance travaille pour y parvenir et cherche à répondre aux besoins fondamentaux de la communauté tels que la nourriture, les boissons, les vêtements, le logement et les infrastructures, comme : la santé, l'éducation, les routes,



etc. qui sont nécessaires pour la vie du pays et des serviteurs, cette gouvernance est bien guidée et plaît à Dieu et aux gens, sauf à celui qui est haineux, envieux, arrogant, têtue, traître.

Les savants et les penseurs affirment que Dieu soutient l'État juste même s'il est infidèle et ne soutient pas l'État injuste même s'il est croyant et que les États peuvent durer avec la justice et l'incrédulité, mais non pas avec l'injustice et l'Islam, parce que s'il y avait un véritable islam, il n'y aurait ni injustice ni tyrannie.

Certains utilisent la question du califat comme un moyen de faire du commerce de religion et de jouer avec les émotions des gens ordinaires. Ils s'appuient faussement sur certains Textes sans aucune connaissance de la jurisprudence de la réalité ni de la réalisation de la raison d'être d'une part et ils en font l'origine des principes sur lesquels reposent la foi et l'incrédulité d'autre part. Nous leur répondons par ce que le Grand Imam, le professeur Dr Ahmed Al-Tayeb, Cheikh d'Al-Azhar, a souligné dans son discours à la conférence «Al-



Azhar face au terrorisme et à l'extrémisme», qu'il n'y a pas de différend entre les érudits respectés que le califat est plus proche des branches. Selon l'école acharite, c'est une branche et non pas un fondement. Son éminence a mentionné ce qui a été cité dans le livre «Sharh al-Mawqif», qui est l'un des piliers des livres de l'école acharite. Son auteur a affirmé, dans l'affaire de l'Imamat, qu'il ne s'agit pas de fondements de nos religions et de nos croyances, mais c'est plutôt une branche des branches. Puis son éminence a commenté en disant : «Comment cette question, qui ne relève pas des fondements de la religion selon les sunnites, est-elle devenue une séparation pour ces jeunes entre l'incrédulité et la foi et une sédition par laquelle le sang a été versé, la civilisation a été ruinée et l'image de cette pure religion a été déformée !»

Lorsque le Prophète (paix et bénédictions de Dieu soient sur lui) a parlé dans son hadith complet de la foi, de l'islam et de l'ihсан (l'accomplissement parfait de l'adoration), il n'a pas fait du califat un pilier de la foi ou de l'islam. Omar



Ibn al-Khattab (Qu'Allah l'agrée) a dit: «Alors que nous étions assis auprès du Messager d'Allah, vint à nous un homme vêtu d'un blanc éclatant et aux cheveux très noirs. On ne pouvait déceler sur lui aucune trace visible de voyage et nul d'entre nous ne le connaissait. Il vint s'asseoir en face du Prophète, plaça ses genoux contre les siens et posa la paume de ses mains sur les cuisses du Prophète, puis lui dit : «Ô Muhammad ! Informe-moi sur l'islam.» Le Messager d'Allah lui répondit : «L'islam est que tu attestes qu'il n'y a pas de divinité [digne d'adoration] en dehors d'Allah et que Muhammad est le Messager d'Allah, que tu accomplisses la prière (As-Salât), que tu acquittes l'impôt légal (Az-Zakât), que tu jeûnes le mois de Ramadan et que tu effectues le pèlerinage à la maison d'Allah, si tu en as les moyens.» «Tu as dit vrai», dit l'homme. Nous nous étonnâmes que l'homme l'ait interrogé pour ensuite l'approuver. Il reprit: «Informe-moi sur la croyance (al-Îmân).» Le Prophète répliqua : «[La croyance, c'est] que tu croies en Allah, en Ses anges, en Ses livres, en Ses messagers, au Jour Dernier et à la prédestination



du bien et du mal.» «Tu dis la vérité», lui dit encore l'homme qui reprit : «Alors, informe-moi sur l'accomplissement parfait de l'adoration (Al-Ihsân).» «C'est que tu adores Allah comme si tu Le voyais, car si toi, tu ne Le vois pas, certes Lui te voit,» répondit le Prophète. L'homme dit encore : «Informe-moi sur l'Heure [du Jugement Dernier].» Le Prophète répondit: «L'interrogé n'en sait pas plus que celui qui l'interroge.» L'homme demanda alors : «Alors informe-moi sur ses signes précurseurs.» Le Prophète lui répondit alors : «Ce sera lorsque la servante enfantera sa maîtresse et que tu verras les pauvres bergers, va-nu-pieds et dévêtus, rivaliser dans des constructions hautes.» Là-dessus, l'homme partit. Je demeurai là un long moment. Ensuite, le Prophète me dit : «Ô Omar ! Sais-tu qui m'a interrogé ?» Je répondis : «Allah et Son Messenger sont les plus savants.» «C'est Jibril, qui est venu vous enseigner votre religion,» dit le Messenger d'Allah

Quant aux hadiths qui parlent du califat et du serment d'allégeance, ils peuvent être expliqués dans leur intégralité, à la lumière des données de



notre époque et à la nécessité d'établir un système de gouvernement juste et rationnel avec un président et des institutions, qui travaille pour réaliser la justice entre les gens et les intérêts du pays et du peuple, tout en s'appuyant sur la consultation et sur le bénéfice des compétences et des personnes d'expertise pour éviter le chaos. Il n'y a pas de problème après cela concernant les noms tant qu'ils atteignent les buts et les objectifs que l'islam cherche à atteindre parmi tous les gens d'une manière qui profite à leur religion et à leur monde.

Par conséquent, la promulgation de lois par certaines sociétés pour organiser les affaires de leur vie d'une manière qui réalise la justice et l'égalité, élimine les crimes de toutes sortes et conduit à la construction de l'univers et à la réalisation de la sécurité, de la stabilité, du progrès et de la prospérité, est un objectif important de la législation dans la construction et la stabilisation des États. De même, elle est indispensable pour ce qui n'est pas mentionné dans les Textes. En effet, l'étude des nouveautés et des questions



contemporaines nécessite une jurisprudence et une diligence législative d'une manière appropriée au temps et au lieu.

Avec notre affirmation de ce qui suit:

- 1- Il n'y a pas de conflit entre la religion et l'État, car l'État rationnel est une soupape de sécurité pour la religiosité rationnelle. En effet, la relation entre la religion et l'État n'est pas hostile et ne le sera pas. Une religiosité rationnelle, correcte, consciente et modérée contribue fortement à construire et à stabiliser un État moderne et démocratique basé sur des fondements nationaux solides et complets. Un État rationnel ne peut pas entrer en collision avec l'instinct humain qui cherche la bonne foi rationnelle

Raison pour laquelle, nous devons distinguer très clairement entre la religiosité et l'extrémisme, car la religiosité rationnelle pousse son propriétaire à la tolérance, à la miséricorde, à l'honnêteté, aux bonnes mœurs et à la coexis-



tence pacifique avec soi-même et avec l'autre, que nous soutenons tous. Quant à l'extrémisme et au terrorisme qui appellent à la corruption, au sabotage, à la destruction, à la démolition, à l'effusion de sang et au vol, ils sont une maladie incurable à laquelle nous devons tous résister et avertir et travailler de toutes nos forces pour l'éradiquer jusqu'à ce que nous la déracinions.

Nous affirmons que ceux qui imaginent un conflit qui ne devrait pas être entre la religion et l'État et le voient comme un conflit inévitable, ils sont inconscients de la nature des religions et de l'État.

2- La nécessité de respecter la constitution de l'État et ses lois, de faire respecter l'État de droit et d'empêcher l'existence d'une autorité parallèle, quelle que soit la source de ces pouvoirs. C'est une bannière unique sous laquelle et dans son ombre tombent toutes les autres brigades. Quant au fait que chaque institution, groupe ou parti porte une bannière parallèle à la bannière de l'État, c'est un danger imminent



avec lequel ni la religion ni l'ordre de l'État est cohérente.

- 3- Le renforcement de l'État national et la consolidation de ses fondements sont une exigence religieuse et nationale. Quiconque travaille à saper la structure de l'État, à perturber son progrès, à détruire ses infrastructures ou à terroriser les habitants, est un criminel contre sa religion et sa patrie.

Nous mettons également en garde contre les campagnes de déformation et de désinformation par le biais de sites Web et de certains médias par lesquels ces éléments professionnels infiltrent des mensonges et des tromperies. Allah dit:

﴿Ô les croyants ! Si un homme pervers vous apporte une nouvelle, vérifiez-en la teneur, de crainte de faire du tort à des gens, par ignorance et d'en éprouver ensuite des remords⁽¹⁾.﴾

- 4- Nous avons un besoin urgent de relire notre

(1). Sourate des Appartements (Al-Hujurât), verset 6.



patrimoine intellectuel, par une lecture attentive et consciente qui distingue le fixe, le variable, les fatwas convenables à leur époque et leur milieu et ce que notre époque et nos évolutions exigent d'une nouvelle lecture des Textes effectuée par des savants et des spécialistes pour résoudre les problèmes actuels à la lumière de la compréhension de la réalité et de la préservation des principes de la charia.



La philosophie de la vie et de la mort

Notre religion est pleine de vie et de l'architecture de l'univers et elle n'a pas fait de la philosophie de la mort un obstacle à la construction de la terre et à la fabrication des civilisations. Elle en a fait le plus grand moteur du travail, de la production et de la construction des pays. Notre Prophète (à lui bénédiction et salut) a dit:

«Si l'Heure a lieu alors que l'un d'entre vous a un petit palmier à planter dans sa main, s'il peut le planter avant qu'elle n'ait lieu qu'il le plante».

Même au temps de la mort, nous sommes tenus de construire l'univers. Si vous ne profitez pas du fruit de votre travail dans ce monde, vous profiterez dans l'au-delà. Notre Prophète (paix soit sur lui) n'a-t-il pas dit :

«Quand le fils d'Adam meurt, son œuvre s'arrête sauf dans trois choses : Une aumône conti-



nue, une science dont les gens tirent profit et enfant pieux qui invoque pour lui⁽¹⁾.»

«Il y a sept choses dont la récompense parvient au serviteur dans sa tombe après sa mort : celui qui a enseigné une science, a creusé le lit d'un fleuve, a creusé un puits, a planté un palmier, a construit une mosquée, a laissé un moushaf (Coran) en héritage ou a laissé un enfant pieux qui demande pardon pour lui après sa mort.»

La mort pour le croyant n'est ni une difficulté ni un obstacle, car le croyant se rend compte qu'il récoltera les fruits de son travail soit dans ce monde, soit dans l'au-delà, soit dans les deux grâce à sa certitude que Dieu ne laisse pas la récompense de la meilleure action. Allah dit: **﴿Nous ne laissons jamais perdre la récompense de celui qui fait le bien**⁽²⁾.﴿

Quant à la mort pour un incroyant, cela peut être un moyen de désespoir, de frustration ou

(1). Sahih de Moslim, hadith numéro 1631.

(2). Sourate de la Caverne (al-Kahf), verset 30.



d'abandon de travail. Il pense qu'il ne peut pas bénéficier de son effort, car il ne pense qu'au bénéfice actuel.

En revanche, la mort pour le croyant est un motif puissant de construire l'univers, de la fabrication de la civilisation, du travail et de la perfection, car le croyant veut par la construction du monde la satisfaction de son Seigneur dans ce monde et dans l'au-delà. Le croyant est également tenu de laisser ses héritiers riches conformément au dire de notre Prophète:

«Que tu laisses tes héritiers riches est préférable que tu les laisses pauvres, demandant la charité aux gens⁽¹⁾.»

C'est parce que la mort pour le croyant est une transition et non pas une fin, où le croyant travaille pour passer de sa vie mondaine à la suivante et son véritable compte est ses efforts qu'il

(1). Sahih d'al-Boukhari, hadith numéro 2742 et Sahih de Muslim, hadith numéro 1628.



a faits, que ce soit pour lui-même, pour ses enfants, pour sa patrie ou pour sa nation.

De même, se souvenir de la mort motive le croyant à bien observer Allah en secret et en public. Allah dit:

﴿Allah ! Il n'y a point de divinité que Lui, le Vivant, l'Immuable ! Ni l'assoupissement ni le sommeil n'ont de prise sur Lui et tout ce qui est dans les Cieux et sur la Terre Lui appartient. Aucune intercession auprès de Lui ne peut être tentée sans Sa permission. Il connaît le passé et l'avenir des hommes, alors que ces derniers n'appréhendent de Sa science que ce qu'Il veut bien leur enseigner. Son Trône s'étend sur les Cieux et la Terre qu'Il tient sous Sa puissance sans difficulté. Il est le Très-Haut, Il est le Tout-Puissant⁽¹⁾.﴾ Allah dit aussi:

﴿Toute âme goûtera la mort ; mais vous ne recevrez votre totale rétribution que le Jour de

(1). Sourate de la Vache (al-Baqara), verset 255.



la Résurrection. Quiconque échappera alors à l'Enfer et entrera au Paradis aura trouvé la félicité. En vérité, la vie d'ici-bas n'est faite que de plaisirs éphémères⁽¹⁾. ﴿

(1). Sourate de la famille d'Imran, verset 185.



Table des matières

Introduction	5
La prise de conscience des affaires publiques	9
La responsabilité de la parole	15
La construction de la conscience	23
La jurisprudence de la vie politique	27
La gestion des pays entre l'expérience et l'inexpérience	31
Les actions du dirigeant et le danger de les violer	37
Le concept de sécurité nationale	43
La construction des pays	49
Le pluralisme politique et les pouvoirs parallèles	55
La justice administrative	61
Les capitales et les frontières	67
La montée et la chute des États	71



Les religions et les intérêts des gens	79
Les objectifs généraux et les jugements subsidiaires	87
Le contrat de la citoyenneté	91
La moralité publique	97
La paix que nous recherchons	103
L'extrémisme et la négligence	111
Le Fiqh de la prédication islamique (1)	117
Le Fiqh de la prédication islamique (2)	123
Le Texte sacré et la pensée humaine	129
La philosophie de la gouvernance	135
La philosophie de la vie et de la mort	147



L'Autorité générale égyptienne du livre



Superviseur de projets culturels

Marwan Hammad

Suivi

Faryal Fouad

Conception de la couverture

par Muhammad Baghdadi

Artistic production

Mervat Anter Elnahass

2021/ Le numéro de maison du livre

ISBN



155